

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

16 DÉCEMBRE 2025

La séance est ouverte à 10 heures 08, sous la présidence de M. MAMIS, secrétaire général aux affaires régionales, représentant du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. MAMIS.- Bonjour à toutes et tous. Monsieur le préfet maritime de Méditerranée, amiral, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs les chefs de service, monsieur le directeur interrégional de la mer, mesdames, messieurs les membres de ce conseil maritime de façade, merci de votre présence aujourd'hui à Marseille pour une nouvelle étape de ce conseil.

Vous savez que nous entamons une nouvelle mandature, comme on dit, sur un cycle de trois ans. Nous avons donc terminé, si je puis dire, la mandature précédente. La nouvelle composition de ce conseil est réunie ce matin. Elle comporte nombre de membres reconduits. Nous avons des visages très connus, très familiers de ce conseil, et de nouveaux visages qui intègrent notre conseil.

Je voudrais tout d'abord excuser le préfet de région, Jacques Witkowski, nouvellement arrivé à Marseille, comme vous le savez, qui est aujourd'hui mobilisé par la venue du président de la République à Marseille. Il m'a donc demandé de le représenter.

Nous avons coutume de nous réunir dans les salons d'honneur de la préfecture – certains y sont d'ailleurs allés ce matin par habitude. Je remercie le DIRM de nous accueillir dans ses locaux de la rue Antoine Zattara, qu'elle partage avec la direction départementale des territoires et de la mer et d'autres structures, cité de l'État, ici, à côté de la gare Saint-Charles.

Quelques mots d'introduction à ce conseil, que l'on copréside : préfet de région et préfet maritime.

Tout d'abord, un rappel des enjeux de cette façade méditerranéenne, qui se caractérise par une très forte attractivité.

Trois régions – l'Occitanie, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse – incarnent cette façade méditerranéenne et incarnent également nombre de points d'attractivité, en particulier la qualité des paysages, la qualité de la biodiversité, la qualité environnementale des espaces, maritimes ou littoraux.

Pour ces espaces, nos ambitions partagées nous obligent à une action résolue de suivi des milieux sensibles et à enjeux afin de limiter les impacts, alors que l'espace méditerranéen est un espace économique et un espace d'échanges stratégique dans les flux mondiaux de marchandises ou de passagers.

Ce conseil maritime de façade est vraiment l'instance qui nous permet d'avoir une vision d'ensemble, d'avoir le regard croisé des divers acteurs de la façade, qu'il s'agisse des autorités publiques (État, collectivités territoriales) ou de l'ensemble des acteurs : acteurs économiques, acteurs associatifs, associations de protection de l'environnement, pêcheurs ; finalement, tous ceux qui sont usagers de ces espaces.

Je voudrais saluer le travail qui a été fait ces précédentes années par le conseil maritime de façade. Beaucoup de choses ont été réalisées, notamment dans le cadre de l'établissement de cette stratégie de façade maritime, qui nous a beaucoup occupés, avec toutes les concertations requises pour l'établir, dont le débat organisé à l'échelle de l'ensemble des façades, « La Mer en débat », piloté par la commission nationale du débat public.

Un gros travail a donc été réalisé au sein de ce conseil et la dynamique d'échange ainsi créée nous permet d'avancer de concert sur nombre de sujets.

J'en citerai quelques-uns, et notamment tout ce qui a été fait, dès 2022, en matière de croisières, avec la première charte croisière durable en Méditerranée, qui a permis, à partir d'une démarche volontaire des principales compagnies maritimes internationales, à l'échelle de la façade maritime méditerranéenne française, de limiter l'impact environnemental, l'impact carbone de cette activité, parfois décriée, mais qui apporte de l'activité économique et de l'emploi, et qui, si elle est conduite de manière responsable, peut limiter ses impacts sur l'environnement.

L'exemple de cette charte est à l'image de ce qui a pu être construit au sein de ce conseil maritime de façade, puisque les opérateurs se sont engagés à des exigences supérieures à la réglementation, souvent en amont de la réglementation, en termes de limitation des nuisances. Un cadre unique, à l'échelle mondiale, a été posé sous l'impulsion de l'État. La charte croisière concerne désormais environ 60 % des escales en Méditerranée française.

Un travail a aussi été fait sur la limitation de l'artificialisation du littoral et des petits fonds côtiers. Ce sujet a été présenté à plusieurs reprises. Il a fait l'objet de nombreux échanges au sein de ce conseil. La limitation de l'artificialisation du littoral est à l'image de ce qui se fait à terre en matière de limitation de l'impact foncier.

Autre enjeu, autre grand chantier de la mandature précédente, qui devra aussi se poursuivre : celui de l'éolien en mer.

Nous aurons des présentations ce jour, notamment de l'étude Migralion. Nous souhaitons avancer de concert sur ce sujet, qui a également beaucoup occupé la précédente mandature, en associant pleinement ce conseil maritime de façade.

Un nouveau cycle démarre. L'installation du nouveau conseil a donc lieu aujourd'hui. Il s'agit pour nous de poursuivre résolument la dynamique engagée et ce travail d'ampleur à l'échelle de la façade. Les défis et les enjeux se poursuivent : l'artificialisation des zones, l'accompagnement des activités économiques, notamment touristiques, pour qu'elles soient réellement durables, les énergies renouvelables et le déploiement de Catchmachine, avec le souci d'encadrer aussi les activités de pêche de loisirs, notamment dans les zones à enjeux environnementaux. Autant de chantiers sur lesquels se penchera cette nouvelle mandature du conseil maritime de façade.

Vous voyez la diversité des sujets, l'ampleur des enjeux. Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui, nombreux, pour cette nouvelle mandature.

Je vous en remercie au nom du préfet de région et je cède la parole au préfet maritime.

M. LUCAS.- Merci, monsieur le secrétaire général.

Je voudrais vous saluer, toutes et tous, et vous remercier pour votre présence aujourd'hui. Avant de commencer, je voudrais partager avec vous quelques mots à propos de Mme Denise Bellan-Santini, qui était une personne qualifiée au sein du conseil maritime de façade durant les précédentes mandatures. Elle nous a quittés en octobre. Tous ceux qui l'ont connue ont pu mesurer son expertise et son implication admirable dans tous nos travaux. Cette expertise et cette implication seront regrettées par notre instance, mais bien au-delà. Je pense en particulier aux membres du Parc national des Calanques, dont elle a été la première présidente du conseil scientifique.

Je remercie tous les membres du conseil maritime de façade pour leur présence aujourd'hui dans des locaux qui ne sont pas habituels. Ici, la disposition est différente : nous sommes face-à-face, et non côte-à-côte, mais cela ne change en rien l'état d'esprit dans lequel nous travaillons. C'est un cadre de travail complémentaire de celui que nous avons au long de l'année, tant dans les procédures prévues par le cadre législatif que dans notre dialogue régulier et nos échanges récurrents.

Nos échanges, en conseil maritime de façade comme en commission permanente, ont toujours été d'une grande qualité et je ne doute pas que, pour la mandature qui s'ouvre, nous continuerons sur cette très bonne voie avec les nouveaux membres et nous conserverons la même qualité d'échange.

Monsieur le secrétaire général, vous avez évoqué certains enjeux liés à la préservation de l'environnement. Quelques défis nous attendent. J'en ajoute deux. Ils sont complémentaires de ceux que vous avez mentionnés.

Tout d'abord, la préservation de la posidonie. J'ai pris mes fonctions de préfet maritime il y a maintenant un peu plus d'un an. Avec l'encadrement du mouillage des bateaux de plus de 24 m, avec le développement des zones de mouillage d'équipements légers et la mise en place de

l'Alliance Posidonia, je mesure le chemin parcouru depuis les premières mesures, prises il y a quelques années.

L'autre point sur lequel je m'attarderai un peu concerne le déploiement, issu de la décision ministérielle du 17 octobre 2024, des zones de protection forte sur la façade méditerranéenne et les décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies sur les Océans en juin 2025 à Nice. L'objectif est ambitieux ; vous le mesurez tous et on le voit bien dans le document stratégique de façade. Il existe une planification pour déployer ces zones de protection forte et la priorité est de mettre cela en œuvre.

L'objectif étant ambitieux, j'ai souhaité que le groupe de travail sur les zones de protection forte se réunisse le 10 décembre en présence de la direction de l'eau et de la biodiversité, qui est la direction de l'administration centrale avec laquelle nous correspondons sur ce sujet, afin de répondre aux interrogations et aux attentes des divers acteurs, notamment des gestionnaires des aires marines protégées.

Je vous confirme que les zones UNOC 3 ont fait l'objet d'une décision de niveau national et qu'elles ne sauraient être remises en question. Cette labellisation « zones UNOC 3 » interviendra d'ici à fin 2026, ce qui vous donne une idée du tempo.

La procédure mise en place pour les zones UNOC 3 est exceptionnelle et ne remet pas en cause le traitement classique des dossiers de classement ZPF que nous avons évoqué lors des précédents conseils maritimes de façade.

Des organisations environnementales non gouvernementales m'ont fait part de leurs interrogations. J'y ai répondu. Le courrier a été signé la semaine dernière. Si elles ne l'ont pas encore reçu, cela ne saurait tarder. Ce courrier reprend ce que je viens d'évoquer devant vous.

Je ne serai pas beaucoup plus long, car nous avons une matinée dense.

Nous avons les élections des membres de la commission permanente, dont le rôle sera notamment de préparer les travaux et les délibérations du conseil maritime de façade.

Nous poursuivrons avec une présentation, très attendue, de la vision des communes littorales à 2100.

Je remercie le président de l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL), maire de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, qui nous a rejoints aujourd'hui et qui partagera cette présentation avec nous.

Et nous aurons deux informations qu'il semble indispensable de partager avec vous : l'une sur les enseignements en matière d'éolien en mer ; l'autre sur la priorité 2026 pour la mise en œuvre du document stratégique de façade – Éric Banel, de la DGAMPA, nous rejoindra pour évoquer ce point.

Vu le programme serré de la matinée, les comptes-rendus des séances des commissions du CMF ne seront pas restitués en séance. Ils sont joints au dossier qui vous a été remis – ce qui n'enlève rien à leur pertinence et à leur importance.

Voilà, monsieur le secrétaire général.

La parole est à Christophe Lenormand.

M. LENORMAND. - Merci, amiral.

Monsieur le secrétaire général, mesdames, messieurs, bonjour à toutes et tous. Bienvenue dans les locaux de la DIRM, que nous partageons avec la DDTM et la DIR. Nous sommes ravis de vous accueillir nombreux ce matin à Marseille pour cette nouvelle mandature – cela a été dit. Éric Banel, de la DGAMPA, nous rejoindra tout à l'heure, ce dont nous nous félicitons.

Nous sommes ravis d'ouvrir cette mandature avec un travail collectif qui s'est achevé en octobre par l'adoption de la nouvelle stratégie maritime de façade. C'est un travail pour lequel les parties prenantes, à savoir vous toutes et tous, l'administration, et notamment la mission de coordination de la DIR, ont beaucoup œuvré.

La façade méditerranéenne a été la première à valider ce travail et nous nous retrouvons avec une stratégie dont l'ambition a été rehaussée, confortée, et dont le contenu a été rendu plus lisible et plus opérationnel. Nous avons ce souci constant. La remarque nous avait été faite à de

nombreuses reprises, notamment dans le débat public, et nous y tenons beaucoup afin que l'appropriation puisse se faire. Il s'agit d'un document très lourd, d'où un gros effort sur cet aspect.

Dans cette logique, nous vous avons remis à votre arrivée, et notamment à l'attention des nouveaux membres, « *Le DSF en bref* ». Ce document permet, grâce à des illustrations, de visualiser en quelques rapides coups d'œil les éléments saillants du document stratégique de façade.

Pour la nouvelle mandature, nous accueillons 18 nouveaux binômes et une nouvelle personnalité qualifiée. Le CMF se renouvelle, même si nous avons aussi beaucoup de fidèles, ce qui est très bien.

Sachez, en tout cas, que le conseil maritime de façade est préparé par une commission permanente de 15 membres que vous élirez dans quelques instants. Cette commission assure le travail plénier auquel vous assisterez aujourd'hui.

Le CMF s'appuie aussi sur deux commissions spécialisées et un groupe de travail auquel tous les membres qui le souhaitent au sein du CMF peuvent prendre part en fonction de leur intérêt pour les thématiques traitées.

Si vous voulez y participer, signalez-le à la fin de la session aux équipes de la mission de coordination. Elles sont à votre disposition.

Exceptionnellement, et l'amiral l'a rappelé, nous avons un ordre du jour très dense. Nous n'aurons donc pas de point dédié aux travaux des instances, mais l'amiral a largement évoqué la question des zones de protection forte et, comme vous l'avez vu dans l'ordre du jour, l'éolien sera largement évoqué aujourd'hui.

J'évoquerai le volet emploi-formation en fin de session, notamment pour désigner un président ou une présidente de la commission emploi-formation.

Un comité de suivi se tient cet après-midi dans le prolongement du CMF. Celles et ceux qui souhaitent y participer y sont évidemment invités.

Ce comité de suivi fera un état des lieux de l'avancement du plan d'action et de sa projection pour l'année 2026. En CMF de fin d'année, nous avons coutume de tenir un comité de suivi. Il aura lieu dans ces mêmes locaux, à partir de 14h, avec celles et ceux qui souhaiteront y participer.

Merci à vous d'avoir bravé les intempéries et d'être venus si nombreux. Nous pouvons aborder l'ordre du jour. Je cède la parole au secrétaire général.

M. MAMIS.- Merci, monsieur le directeur.

Avant d'en arriver à la phase électorale, je vous propose de procéder à l'approbation du compte-rendu de la session du 20 juin 2025, organisée à Marseille.

1 - Approbation du compte-rendu du CMF du 20 juin 2025.

Y a-t-il des observations sur le compte-rendu qui a été diffusé ?

Si vous n'avez pas d'observations, je vous propose de l'approuver.

(Approuvé à l'unanimité.)

2 - Élection des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade pour la mandature 2025-2028.

Comme l'a dit Christophe Lenormand, il y a une quinzaine de membres, un président ou une présidente et un vice-président ou une vice-présidente à élire.

Nous procéderons par vote électronique si nécessaire. Un prestataire a été mobilisé pour cela. Je propose que le directeur nous présente les modalités.

M. LENORMAND.- Je rappelle, notamment à l'attention des nouveaux, que la commission permanente a pour objectif de préparer les travaux du CMF et de coordonner et de suivre les travaux des commissions spécialisées ainsi que ceux du groupe de travail dédié. Elle se réunit en moyenne trois fois par an.

Elle est composée de 15 membres, dont les trois préfets de région et le préfet maritime. Les 11 membres qui représentent les collèges du CMF sont élus par l'assemblée plénière, c'est-à-dire par vous, par tous ceux qui ont un boîtier.

Ensuite, on élit un président ou une présidente, un vice-président ou une vice-présidente, désignés parmi les représentants des collectivités territoriales.

Pour ces élections, nous avons reçu de nombreuses candidatures de binômes. Je vous en remercie. Cela montre que le CMF est très actif, très engagé.

Notre prestataire, Médiavote, vous expliquera la mécanique pour ce vote électronique. Une fois cette mécanique mise en place et expliquée, nous procèderons à six votes : un pour chacun des quatre collèges, un pour la présidence et un pour la vice-présidence. Au cas où il y aurait autant de candidats que de sièges, comme nous le verrons pour certains collèges, nous suggérerons de voter par acclamations, sans utiliser le vote électronique. S'il y a plus de candidats que de sièges, nous procèderons au vote électronique en laissant aux candidats, si certains d'entre eux le souhaitent, un temps de parole de deux minutes maximum pour expliquer leur motivation, sachant que nous avons déjà reçu et diffusé la plupart des professions de foi. Elles ont donc été largement partagées en amont de ce conseil maritime de façade.

Avant de commencer, je voudrais savoir si des candidatures de dernière minute auraient été annoncées. Je n'en vois pas.

Je rappelle que les personnalités de l'État ne participent pas au vote. Il s'agit d'une consigne ferme. C'est la raison pour laquelle elles n'ont pas de boîtier.

(Le prestataire Médiavote explique la mécanique du vote électronique.)

Nous commençons par le premier collège, qui concerne les représentants des collectivités territoriales.

Il s'agit d'un vote à la majorité simple.

En cas d'égalité entre deux candidats, le doyen d'âge sera déclaré élu.

Les candidatures reçues sont les binômes suivants :

- Didier Codorniou et Christophe Manas ;
- Françoise Campana et François Sorba ;
- Christophe Madrolle et Anne Claudius-Petit ;
- Gil Bernardi et Gwendoline Chaudoir.

Nous avons quatre binômes et nous avons quatre sièges. Je propose de procéder par acclamations si cela vous convient.

(Applaudissements.)

Nous passons aux représentants des activités professionnelles et des entreprises. Il y a trois sièges. Il y a eu des évolutions dont nous vous ferons part.

Initialement, nous avons reçu les candidatures des binômes suivants :

- Christophe Avellan et Manon Pedroni ;
- Pauline Bertrand et Dominique Moniot ;
- Pierre Bonnard et Sébastien Le Floch ;
- Richard Gibeaud et Colette Certoux ;
- Serge Pallares et Véronique Turrel-Clément ;
- Bernard Perez et Christine Poncharreau.

Des fusions ayant été proposées, je cède la parole aux intéressés.

M. PALLARES.- Nous avons fusionné avec la Fédération des industries nautiques représentant les ports d'Occitanie, de PACA et de Corse.

Mme PEDRONI.- Bonjour. Je représente le Pôle Mer Méditerranée.

Le Pôle Mer s'associe aux associations et fédérations de l'éolien en mer.

M. MAMIS.- Est-il possible de connaître les professions ou les secteurs qui sont représentés ? Tout le monde ne connaît peut-être pas tout le monde.

M. RODRIGUES.- Sauf erreur, les binômes représentés sont les suivants :

- binôme n° 1 : le Pôle Mer Méditerranée, avec les syndicats des énergies renouvelables ;
- binôme n° 2 : les Armateurs de France, avec les syndicats professionnels des armateurs côtiers ;
- binôme n° 3 : l'Union des ports de plaisance, avec la Fédération des industries nautiques ;
- binôme n° 4 : les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie, avec le CRPMEM PACA.

Le vote est ouvert.

Déjà 27 votes ont été enregistrés. Il y a quatre candidatures et vous pouvez voter pour trois d'entre elles au maximum en mentionnant à chaque fois le chiffre de votre choix, puis en appuyant sur la touche « OK » pour valider.

Nous avons 38 votants sur 41, ce qui signifie que, soit nous avons trois retardataires, soit nous avons trois personnes qui ont décidé de ne pas voter.

M. MAMIS.- Nous atteignons 40 votes. Il en manque un. Il s'agit sans doute d'une personne qui ne souhaite pas voter.

Le vote est clos. Nous pouvons afficher les résultats. Ils sont serrés.

Les n° 1 et 2 recueillent le plus de voix. Le n° 3 l'emporte d'une voix sur le n° 4. Les trois sièges sont donc attribués aux trois premiers binômes.

Prestataire.- Non. Le premier est le n° 3, suivi du n° 4, puis du n° 2.

Le n° 3 obtient 28 voix, le n° 4 obtient 28 voix et le n° 2 obtient 22 voix. Les n° 3 et 4 sont *ex-aequo*.

M. MAMIS.- Très bien. Félicitations aux nouveaux élus.

(Applaudissements.)

M. LENORMAND.- Nous enchaînons avec le collège suivant. Ce sera plus simple. Il s'agit des représentants des salariés des entreprises.

Un siège est à pourvoir et nous avons reçu la candidature d'un binôme constitué par Pierre Maupoint de Vandeul et Cendrine Eyraud.

L'un d'entre eux souhaite-t-il dire un mot avant le vote par acclamations ?

M. MAUPOINT DE VANDEUL.- Bonjour à tous.

Je serai bref, mais nous vous avons remis une petite présentation.

Il s'agit d'un tandem CFE-CGC-FO. Nous sommes déjà impliqués dans le conseil maritime de façade depuis le dernier mandat et comptons poursuivre notre travail, avec comme objectif principal l'anticipation des besoins d'emploi dans un cadre de travail loyal, ce qui induit une lutte forte contre le *dumping* social dans les activités maritimes, qui sont très touchées. C'est notre ambition. Nous avons aussi une volonté d'implication forte au niveau de la commission emploi-formation.

M. LENORMAND.- Très bien. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de procéder au vote par acclamations.

(Applaudissements.)

À présent, nous avons le collège des représentants des associations de protection de l'environnement, du littoral marin et des usagers de la mer et du littoral.

Trois sièges sont à pourvoir.

Les candidatures reçues à ce stade sont les suivantes :

- Nicole Boulay et Jean-Claude Jonac ;
- Xavier de la Taille et...

M. MAMIS.- Pouvez-vous détailler les structures ?

M. LENORMAND.- Je ne les ai pas en tête.

M. RODRIGUES.- Il y a eu une évolution, monsieur le directeur. Si vous le voulez bien, je prends le relais. Nous avons reçu six candidatures, qui ont fusionné en trois candidatures de trois binômes inter-structures :

- la Fédération française de canoë-kayak avec WWF ;
- FNE Occitanie Méditerranée avec le Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- la Fédération française d'études et de sports sous-marins avec l'Union des navigateurs.

Les six noms s'affichent, même s'il semblerait qu'il soit inutile de voter.

M. LENORMAND.- Les candidats se retrouvent-ils dans ces binômes ainsi que dans les noms qui sont affichés à l'écran ? Très bien.

Là aussi, je vous propose de procéder par acclamations.

(Applaudissements.)

Nous passons à l'élection du président ou de la présidente de la commission permanente. Je vous rappelle que le président est élu par l'assemblée plénière du conseil parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas d'égalité de voix entre deux candidats au second tour, le doyen d'âge est déclaré élu.

Nous avons un seul candidat déclaré : Didier Codorniou.

Je vous propose de procéder par acclamations.

(Applaudissements.)

Le président de la commission permanente est invité à la tribune.

Ensuite, le vice-président est élu parmi les membres de la commission permanente selon les mêmes modalités que le président.

Nous avons un seul candidat : Christophe Madrolle.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Félicitations aux élus des différents collèges. Merci pour votre engagement. Nous comptons sur votre participation active aux travaux du CMF.

Félicitations, plus spécialement, au président et au vice-président de la commission permanente.

Monsieur Codorniou, quelques mots ?

M. CODORNIU.- Merci, monsieur le SGAR, Amiral, monsieur le directeur de la mer, monsieur le président de l'ANEL, tous, en vos grades et qualités.

Cette élection est agréable pour moi dans la mesure où, à deux reprises, je n'avais pas souhaité candidater, parce que je suis très pris par mes occupations au niveau de la Région : je suis vice-président en charge de la Méditerranée, je préside le Parlement de la mer, je suis maire de Gruissan, je préside le Parc naturel régional. J'ai donc peu de temps, mais je me suis organisé pour être disponible.

Christophe le sait et vous le savez, toutes et tous : lorsque je m'engage, je m'engage. J'aime prendre des initiatives. J'aime casser les codes. J'aime être dans l'action. Quand j'étais plus jeune, je jouais au rugby, notamment avec Serge Pallares. Lui jouait à XIII. Moi, je jouais à XV. Ce n'est pas pareil. C'est plus collectif.

Je tâcherai de vous apporter mon dynamisme et d'aller à l'essentiel, avec vous, bien sûr, en phase avec l'organisation de l'État.

J'essaierai de faire bouger les lignes, d'inventer, de simplifier aussi.

Depuis quatre mandats, on me parle de la simplification administrative, de la simplification des structures et des infrastructures. Or, je m'aperçois que c'est de plus en plus compliqué. Par moments, j'ai du mal à comprendre. Je m'efforcerai de vous apporter ma façon de faire bouger les lignes, d'avancer, tout en veillant aux enjeux de la planification de la Méditerranée.

La Méditerranée est en grand désarroi aujourd'hui, avec des problèmes liés à la pollution, des problèmes liés à la biodiversité.

La planification est importante par rapport à la biosphère, par rapport aux éoliennes flottantes sur lesquelles nous travaillons depuis des années.

J'attache aussi une grande importance à la concertation. Je suis un pilier de la démocratie participative. Bien sûr, après, il faut être dans l'action.

Je suis également très heureux qu'il y ait un élu issu de l'Occitanie.

Dans les réunions hors de Marseille, en France ou à l'étranger, souvent la Méditerranée est ignorée. J'essaierai, avec mes équipes, avec vous, de relever tous les défis de l'État liés à ces problèmes immenses sur lesquels il faut se pencher.

Je termine par les sujets qui me tiennent à cœur : la résilience du littoral, l'adaptation au changement climatique. Les élus qui vivent près du littoral savent qu'il est en grande difficulté, avec le problème de l'érosion et le problème de la salinité.

Sans oublier nos pêcheurs, car la pêche traverse des moments difficiles depuis des années. Je suis pour une pêche durable et je crois que les professionnels partagent mon avis. Avant, les quotas étaient souvent assez mal compris. Aujourd'hui, ils se sont adaptés. Il est important que nous puissions, avec eux, trouver les bonnes solutions de sorte que, demain, nous puissions être fiers de l'action du CMF.

Je tâcherai donc de présider la commission permanente avec assiduité.

Merci de votre écoute.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Quelques mots du vice-président ?

M. MADROLLE.- Bonjour à toutes et à tous.

Quand on est devant, on ne voit pas tout le monde qu'il y a derrière. Cela me fait penser à *Deux Heures moins le quart avant Jésus-Christ*, lorsque Coluche est devant Jules César : quand il se retourne, il n'y a plus personne.

Je suis heureux de travailler avec mon ami Didier. Nous avons beaucoup parlé de nos ambitions, de ce que nous voulons faire à la commission permanente. Il est vrai que Didier Codorniou et moi-même avons une pratique du jeu.

Lui était rugbyman. Moi, qui suis marseillais, je penche plus pour le foot. Mais nous savons tous les deux l'importance du jeu en équipe. Didier l'a souvent dit, lors des rencontres internationales, voire nationales, la Méditerranée est regardée un peu bizarrement. Par rapport à ce qu'il se passe en Atlantique ou dans d'autres régions européennes, nous sommes un peu les petits Indiens.

Et ceux qui fréquentent la commission européenne auront constaté que, lorsqu'il s'agit de la Méditerranée, souvent on regarde ailleurs. La Méditerranée est un petit coin quelque part. Certes, il y a la Côte d'Azur, Nice, mais parler d'Occitanie à la commission européenne est souvent difficile.

Mais nous ne sommes pas des petits Indiens. Nous sommes des acteurs de la Méditerranée et nous nous efforçons d'allier le développement économique et la protection de l'environnement. Nous essayons, dans cette région du monde, de faire fonctionner nos industries. Nous soutenons nos pêcheurs ainsi que les amoureux de cet espace de vie à travers nos parcs nationaux et nos acteurs locaux.

Comme le disait le président Codorniou, notre ambition est de travailler ensemble pour le bien-être de la Méditerranée, avec les élus, avec vous, les acteurs de la Méditerranée, et avec l'État. Cela nous permettra d'exister. Cela nous permettra de sauver les emplois dans la Méditerranée. Cela nous permettra peut-être un jour de retrouver cette Méditerranée en bonne santé que nous souhaitons tous.

Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Merci, monsieur le président.

Je passe la parole à l'amiral.

M. LUCAS.- Merci beaucoup.

Par le hasard de l'enchaînement des prises de parole, nous finissons par avoir une très belle illustration de cette façade méditerranéenne.

Avec vous, monsieur le président, pour l'Occitanie.

Avec Jean-Charles Orsucci pour la Corse.

Monsieur le maire, en qualité de président de l'ANEL, je vais vous laisser très respectueusement la parole.

Je suis heureux de pouvoir vous accueillir parmi nous pour ce conseil maritime de façade et pour évoquer devant nous le retour sur le congrès de l'ANEL qui s'est tenu à Bonifacio en septembre. J'ai été ravi de pouvoir y participer et je vous remercie encore pour l'accueil que vous nous avez réservé.

Je vous laisse partager la vision des communes littorales pour 2100.

3 - Vision des communes littorales à 2100, retour sur le congrès de l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL).

M. ORSUCCI.- Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le préfet maritime, amiral, monsieur le secrétaire général, monsieur le directeur.

Monsieur le président, félicitations pour cette brillante élection.

Mesdames, Messieurs les élus. Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités, tout d'abord, merci beaucoup pour cette invitation.

Je commencerai par un *mea culpa*, parce que je suis membre de cette institution depuis un moment, mais

je n'ai pas brillé par ma présence.

Par contre, depuis cette élection, en septembre, dans ma commune, j'ai mis un point honneur à être particulièrement actif et particulièrement présent.

J'ai ainsi eu la chance d'aller à Saint-Pierre-et-Miquelon. J'ai eu l'honneur d'être reçu en Occitanie pour mon premier déplacement officiel en métropole. Ensuite, je suis allé en Normandie. M'exprimer devant vous est pour moi une grande fierté.

Pour la première fois, un président de l'ANEL était un méditerranéen. J'ai discuté de cette candidature avec mon ami Robert Crauste, qui, au départ, avait aussi cette ambition, mais il a fait preuve d'une grande classe, estimant que ma candidature pouvait être porteuse, notamment vis-à-vis de nos amis d'outremer.

J'ai donc la chance, aujourd'hui, de représenter les élus locaux français de nos littoraux, ce qui est un immense honneur.

Je tâcherai d'être bref dans ma présentation, de me détacher un peu de ce que mes collaborateurs ont préparé au niveau de l'ANEL. Le document pourra être transféré, de toute manière, puisqu'il aura vocation à être présenté au conseil national de la mer et des littoraux.

Je crois pouvoir dire que l'ANEL est une association importante, parce qu'elle représente environ 750 collectivités locales et littorales. Elle a été fondée par Antoine Ruffenacht, à l'époque député-maire du Havre, une personnalité française qui, avec les élus littoraux, estimait, à juste

titre à mon sens, que les littoraux avaient des spécificités à faire valoir et que, l'union faisant la force, il fallait donc que les élus littoraux soient présents et qu'ils puissent faire entendre la voix de ces territoires.

L'idée a vu le jour en 1978 et ce n'est pas un hasard, j'en suis convaincu, si la loi littoral a été votée quelques années plus tard, en 1986. Deux piliers ont présidé à la création de cette association : la protection des littoraux et le développement des territoires littoraux. Ce sont aussi les deux piliers de la loi littoral.

L'ANEL a débuté modestement. Aujourd'hui, elle représente 750 élus qui sont souvent sollicités pour siéger, soit au conseil national de la mer et des littoraux, soit au Comité national du trait de côte, soit au Conservatoire du littoral.

L'AMF ayant demandé à l'ANEL de représenter les communes au sein de ces institutions, j'ai la chance, avec mon ami Robert, de représenter les communes de France depuis quelques années, ce qui est très important pour nous.

Cela nous permet de défendre les trois éléments que je peux développer avec vous, le premier étant la défense des littoraux et l'engagement pour la protection de l'environnement, qui font évidemment partie des ambitions de l'ANEL.

La France a 20 000 km de côtes, dont 14 500 outremer. J'ai la chance de représenter la France métropolitaine, mon île, ma commune, mais j'insiste aussi beaucoup sur l'outremer.

C'est un élément fort de l'action de mon prédécesseur Yannick Moreau. J'en profite pour lui rendre hommage ici. Ce fut un grand président, même s'il est resté peu de temps à la tête de l'ANEL. Il estimait que nos territoires ultramarins jouent un rôle majeur et je tiens à m'inscrire dans cette continuité.

La France est la deuxième puissance maritime mondiale et elle doit cela en très grande partie à ses territoires d'outremer. Il faut considérer ces territoires, qui sont importants pour notre pays en termes géopolitiques ou dans d'autres domaines. Il faut aussi considérer ceux qui y vivent. J'ai en effet pu vérifier depuis deux mois que, à certains moments, on oublie un peu les populations qui habitent ces territoires.

Et la preuve : nos amis polynésiens sont les grands oubliés du travail du CEREMA, un grand organisme avec lequel l'ANEL travaille main dans la main.

Et le directeur du CEREMA m'a dit : *« Monsieur le maire, nous n'avons pas eu la commande politique pour l'outremer et pour la Polynésie sur la question du trait de côte. »*

Je trouve scandaleux d'oublier Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie, alors qu'ils seront les premiers territoires français touchés par la montée des eaux. Ils n'en sont pourtant pas responsables : ils représentent 0,003 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc les aider à relever ce challenge.

Ces territoires sont importants pour notre pays, et ils le sont d'autant plus en matière de protection environnementale, de protection de la biodiversité.

La mangrove est très importante pour nous. Nous avons donc forcément vocation à entendre ces territoires et à les aider. L'ANEL, très attachée à la protection de l'environnement, en a fait un élément essentiel, voire un élément moteur.

Je voudrais insister sur un deuxième point. J'ai l'honneur d'avoir été trois fois maire de ma commune, et j'ai été une fois vice-président de l'Assemblée de Corse et deux fois président de groupe. Je sié debate donc au Conservatoire du littoral.

Le travail de protection dont nous sommes fiers fonctionne dans ce pays, surtout depuis 1986. Aujourd'hui, sans vouloir blesser nos amis italiens ou espagnols, on peut considérer que, grâce notamment à cette grande loi, les littoraux français sont protégés. Pourtant, il n'y a pas une réunion au cours de laquelle je n'entende pas que le volet développement est un peu oublié.

J'ai eu la chance, par exemple, de rencontrer, à Perros-Guirec, lors d'un congrès de l'ANEL, l'ancien ministre de la Mer, Guy Lengagne, qui avait porté la loi littoral en 1986. La loi avait deux piliers : un pilier protection et un pilier développement. Depuis 1986, le pilier protection est de tous les combats, toutes les inspirations, tous les travaux, au détriment du pilier développement.

Sous le prisme méditerranéen, il fallait, bien sûr, protéger la Côte d'Azur, qui connaissait une urbanisation galopante, mais je regrette que les élus de l'époque n'aient pas assez pris en considération le retard historique majeur de la Corse. Quand on applique aujourd'hui la loi montagne et la loi littoral sur un même territoire, il devient très compliqué de faire du développement.

Or, Guy Lengagne m'a expliqué qu'il fallait pourtant avoir cette ambition. Après ma prise de fonction, j'ai eu l'honneur d'aller me présenter aux divers ministres : le ministre de la Mer, des Collectivités. Le ministre de la Régionalité a demandé à me rencontrer et, en fin de semaine, je verrai le ministre du Budget. J'essaie de leur faire comprendre qu'il faut travailler à une actualisation de la loi littoral.

J'ai dit « *actualisation* », car je fais attention à la terminologie. Il ne s'agit pas de modifier ou de changer, ce n'est pas ce que nous recherchons, mais il faut une actualisation, y compris au regard des enjeux écologiques qui sont les nôtres.

Et j'ai sollicité la présidente de l'Assemblée nationale pour aller dans ce sens. La loi littoral aura 40 ans en 2026. C'est le moment rêvé pour l'actualiser.

Je disais tout à l'heure au président et à d'autres élus que j'ai rencontré le président de la République, qui est aujourd'hui à Marseille, deux fois cette année, à l'occasion d'un déjeuner, puis d'une réunion de travail rassemblant des élus de tous bords. Je m'inscris totalement dans le discours porté par le président de ce conseil. J'entendais bien, autour de la table avec le président de la République, qu'aujourd'hui, avec les lois revendiquées par tous, la loi ZAN, la loi littoral, les réglementations, nous sommes à 100 % dans cette vision, mais j'aimerais développer deux ou trois points.

Ayons en tête que, à Paris, au sein d'un Parlement très fortement urbain, on oublie un peu nos territoires. Nous devons revenir à une application locale, sortir de cette vision assez arithmétique, sans doute pensée par des gens brillants dans les grands ministères. J'ai été amené à voter un plan local d'urbanisme il y a quelques jours. Heureusement qu'il y avait un cabinet d'études et des personnes compétentes autour de moi, parce que j'ai eu beaucoup de mal à comprendre ce que j'ai voté.

Certes, il faut un cadre national, mais l'ANEL véhicule aussi le message selon lequel il faut également de l'intelligence locale et de l'adaptation.

J'ai un grand respect pour les hauts fonctionnaires et pour les institutions de notre pays, mais, à un moment donné, il faut des têtes pour décider et le binôme maire-préfet doit prendre la main pour l'application locale.

C'est donc l'esprit que défend l'ANEL : une forte déconcentration et une adaptation locale *via* notamment le préfet ou le préfet maritime.

J'espère ne pas trop décevoir nos amis de la Région ou du Département, mais ce binôme maire et préfet nous paraît pertinent pour que les adaptations locales, avec un cadre national, une ambition nationale, puissent répondre à nos ambitions.

La protection des littoraux est importante, mais le développement aussi. Quand je parle de développement, je songe notamment aux industries nautiques et à l'univers du nautisme dans des territoires comme les nôtres.

L'ANEL a été créée en 1978. Aujourd'hui, nos territoires sont attractifs et nous ne nous en plaignons pas. Mes collaborateurs m'ont préparé tous les chiffres et les pourcentages, mais je n'ai pas besoin de vous convaincre de la richesse que nous produisons et de tout ce que nous sommes capables de produire.

La France est peut-être le plus beau pays du monde, donc son industrie touristique, son industrie des tourisms est une chance extraordinaire dans le monde qui se construit. Quand vous avez le Mont-Saint-Michel, Biarritz et le Cap d'Agde, vous avez de quoi rendre l'Europe jalouse. Il faut donner une place importante au nautisme.

Monsieur le préfet, j'ai rencontré la ministre de la Mer. Elle souhaite venir dans ma commune pour voir le fameux port de grande plaisance.

Vous avez évoqué la protection impérative de la posidonie. Plus un seul centimètre carré ne doit être remis en cause. Nous partageons ce postulat de départ, mais il faut également

accepter le développement de la plaisance dans nos territoires. Les technologies modernes dans le secteur du nautisme le permettront.

Je suis bien placé pour le dire. Les chiffres de la plaisance, cette année, dans le port de Bonifacio sont bons, mais ce n'est pas le cas en Corse.

Les protections mises en place font que le développement du nautisme explose en Sardaigne, tandis que la Corse s'autoflagelle.

Ma visite en Occitanie a été enrichissante de ce point de vue. Je pensais que les problèmes étaient, soit bonifaciens, soit corses, mais, en réalité, les problèmes ne sont ni bonifaciens ni corses, ils sont français.

En Occitanie, des mesures étatiques fortes tendent vers la restriction en termes d'occupation du domaine public maritime. En face, l'Espagne est *open bar*, ce qui crée des distorsions de concurrence et met à mal nos économies. Les finances de la France ne sont pourtant pas particulièrement florissantes en ce moment.

Notre réflexion doit intégrer le nautisme et les activités annexes. J'insiste également sur la pêche. Je ne développe pas. Je reste très humble. Ma commune ne compte qu'une vingtaine de pêcheurs et la Corse, en dépit de ses 1 000 km de côtes, fait pâle figure par rapport à la Bretagne, qui concentre 40 % de la production.

La France est la quatrième puissance de pêche de l'Union européenne. J'ai été impressionné par l'Armada à Sète. Si mon ami Robert Crauste m'a démontré l'intérêt à mettre en place des politiques préservant la ressource, il n'empêche que la pêche telle qu'elle est pensée à Bruxelles condamne le secteur.

Monsieur le préfet, la pêche est une activité économique indispensable pour nos territoires et nous sommes très attachés à l'identité de nos territoires. Sans cette activité, nos territoires perdraient une partie de leur âme.

Marseille sans son port de pêche ne serait plus Marseille, par exemple, tant la pêche joue un rôle important dans la culture marseillaise.

L'ANEL, présente notamment à travers son délégué général à Bruxelles, soutient et soutiendra les pêcheurs. L'ANEL sait être modérée, dans la co-construction avec les pouvoirs publics, mais la pêche est un élément qui lui paraît essentiel.

Je ne développe pas le troisième point – sur lequel j'avais des choses à dire, parce que c'est le sujet du moment. Je vous ai encore dit, il y a quelques minutes, que j'avais voté un plan local d'urbanisme au sein duquel j'ai mis en place la servitude Le Meur. Nous partageons avec la Bretagne, l'Occitanie et la Méditerranée la difficulté de logement pour ceux qui vivent sur nos territoires.

Si nous sommes très fiers et très heureux d'avoir des visiteurs dans nos territoires ou des résidences secondaires permettant une certaine forme de richesse, quand nos populations locales ne peuvent plus se loger, cela devient problématique. On peut dès lors être amené, comme je l'ai fait, à voter une loi ou à voter une servitude qui empêche la construction de résidences secondaires.

Je ne vous ai pas parlé du sujet majeur. Ma « *tournée des popotes* » en ce moment dans les ministères consiste surtout à défendre la création d'un fonds pour faire face aux défis climatiques, et notamment au retrait du trait de côte.

Je verrai Amélie de Monchalin vendredi. Je plaiderai pour la création de ce fonds, même si le contexte budgétaire est particulièrement tendu.

Nos territoires s'étaient entendu répondre par l'ancien Premier ministre : « *Le littoral n'a qu'à payer pour le littoral.* » Ce n'est pas notre vision.

Nos territoires littoraux, dont mon île, paient pour les autoroutes, pour la sécurité du Louvre, pour les hélicoptères en montagne, etc., et nous sommes fiers de cette solidarité, mais nous estimons que les falaises d'Étretat ou le mont Saint-Michel sont aussi des monuments historiques qui méritent d'être protégés par la solidarité nationale. Nous sommes réalistes. Nous avons pensé à deux modes de financement.

Nous avons pensé à l'éolien en mer au-delà des 12 milles. Là, je prends presque l'ancien Premier ministre au mot : le littoral paie pour le littoral.

Deuxième source de financement : pour ne pas toucher au financement de l'État, nous songeons à faire appel aux plateformes de type Airbnb.

Ce type d'activité se développant beaucoup sur nos territoires, il semble logique que nous en récupérions une petite part pour faire face aux défis climatiques.

Je cite un exemple concret, monsieur le préfet, pour que nous abordions cela ensemble. J'évoquais tout à l'heure la loi littoral.

Lorsque le maire d'une commune veut déplacer un camping situé dans une zone submersible, il lui est répondu que la seule possibilité, au regard de la loi ZAN et de la loi littoral, serait de déplacer ce camping derrière une autoroute.

Le commerçant en question ne le fera jamais. Il reste de l'espace entre l'autoroute et le camping. Il faut avoir une adaptation, soit à travers le pouvoir du préfet, soit à travers un changement de la loi. Tels sont les défis auxquels nous faisons face.

L'ANEL est à l'écoute des territoires dans une vision décentralisée. Elle préconise la déconcentration, la décentralisation. Nous savons que les choses ne se gagnent pas du jour au lendemain – j'ai entendu beaucoup de ce que je vous ai dit aujourd'hui lorsque j'ai intégré l'ANEL, en 2009 –, mais cela fait partie des défis.

Je ne voudrais surtout pas vous donner une impression de pessimisme. La France est un grand pays, capable de relever des défis importants.

La protection de la posidonie est non négociable. Il existe cependant des coffres, conçus par des Français. Les ingénieurs de ce pays sont capables d'imaginer des choses pour faire face aux défis qui sont les nôtres.

Je vous remercie de m'avoir invité et je suis heureux et fier d'être parmi vous aujourd'hui. Ce type de discussions, réunissant les associations de protection de l'environnement, des industriels du nautisme et des représentants des syndicats, sont importantes. La formation est aussi un défi. Cela nous permet d'être raisonnablement optimistes pour relever ces défis ensemble, pour nos enfants, pour nos petits-enfants, mais aussi pour ceux qui vivent actuellement sur nos territoires littoraux.

(Applaudissements.)

M. LUCAS. - Merci beaucoup, monsieur le président de l'ANEL, pour le balayage de tous ces sujets. La posidonie concerne toutes les parties prenantes. Nous devons être nombreux pour la protéger, mais développer aussi plaisance et nautisme.

Et je salue les actions qui sont menées, notamment celle qui est menée par le WWF, pour accompagner les communes.

Nous parlions des petites communes en Corse, qui font souvent le grand écart entre la loi montagne et la loi littoral et n'ont pas toujours les moyens de financer des ZMEL ou d'aborder des sujets administratifs complexes.

C'est un bon exemple du travail commun que nous sommes en capacité de construire sur ce sujet, car monter des projets est forcément un peu complexe.

J'étais avec Gil Bernardi l'année dernière pour inaugurer la ZMEL dans sa commune. Cela illustre le travail fait par l'État pour bâtir des projets qui contribuent à la protection de la posidonie. Cela illustre aussi l'appropriation de la protection de la posidonie par les usagers, ce qui n'est pas habituel, car cela induit des contraintes.

Et nous verrons jeudi prochain, avec le Parc national de Port-Cros, cette difficulté que nous avons auprès des usagers à qui nous annoncerons une régulation, un travail à faire, une planification. Tout cela ne pourra aboutir que si nous travaillons tous ensemble, si nous partageons la gestion des contraintes et si nous construisons ensemble des solutions imaginatives.

Donc, merci beaucoup pour vos mots et pour les grands traits que vous avez partagés avec nous aujourd'hui.

Y a-t-il des réactions ou des questions dans la salle ? Il n'y en a pas.

Je vous propose donc de passer au point suivant.

Je redonne la parole à Didier.

4 - Développement de l'éolien flottant : enseignements de l'étude Migralion et de la ferme pilote Provence Grand Large ; actualité relative à l'appel d'offres.

M. MAMIS. - Merci beaucoup, amiral.

Éric Banel, le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, nous a rejoints. Nous le remercions de sa présence.

Nous passons au point sur l'éolien en mer avec un retour sur la fameuse étude Migralion, qui a déjà fait l'objet de nombre d'échanges au cours de l'année 2025, notamment au sein de la commission spécialisée du conseil maritime ou au sein du conseil scientifique. Comme vous le savez, l'étude a été portée par l'Office français de la biodiversité. Nous allons donc entendre le retour sur cette étude Migralion.

Je remercie Éric Hansen et Isabelle Terrier d'intervenir sur ce sujet.

Nous profiterons de l'occasion pour vous faire un retour sur ce qui a déjà démarré en termes d'éolien en mer, notamment la ferme pilote Provence Grand Large, mise en œuvre depuis quelques mois au large de Fos-sur-Mer. Il nous a aussi semblé utile et intéressant d'entendre un premier retour d'expérience de la part d'EDF.

En complément, nous entendrons aussi le directeur de projet éolien en mer, Frédéric Autric, qui nous fera part de l'actualité de l'appel d'offres n° 6 – en cours de déploiement sur la façade méditerranéenne.

Je cède la parole à Éric Hansen.

M. HANSEN. - Merci, monsieur le secrétaire général.

L'étude Migralion a été initiée, en 2020, à la demande de la commission éolien flottant du conseil maritime de façade Méditerranée. Elle est pilotée, vous l'avez dit, par l'Office français de la biodiversité. Cette étude a été réalisée à la demande du ministère en charge de la biodiversité et de l'énergie.

Ce programme Migralion a duré quatre ans. Les résultats de ses travaux scientifiques ont été dévoilés il y a quelques mois.

Face à l'effondrement de la biodiversité, l'étude Migralion constitue une initiative pionnière essentielle pour améliorer l'acquisition de nos connaissances, nous permettre de concilier les grands enjeux stratégiques que sont la production d'énergie renouvelable et la protection de la biodiversité.

Je précise que cette étude n'a pas vocation à évaluer l'impact des sites éoliens sur la faune ou à identifier des mesures d'effarouchement ou d'évitement.

Il s'agit bien d'une étude scientifique visant à mieux connaître l'utilisation de l'espace par la faune volante, à savoir les oiseaux migrateurs, les oiseaux marins, mais aussi les chauves-souris.

La France se situe au point de convergence de deux voies de migration, ce qui revêt une importance majeure, jusqu'à présent très peu étudiée.

Nous savions qu'il y avait des migrations importantes à travers le golfe du Lion et le long du golfe du Lion, mais nous avions très peu de données.

Vous voyez, à droite, la représentation du golfe du Lion et la localisation des futurs sites d'éolien flottant.

L'objectif de l'étude était donc de mieux savoir ce qu'il se passe dans ce secteur, quelles sont les espèces qui le fréquentent, en hibernage ou en migration, et quelles sont les voies de migration, par où passent les oiseaux pour traverser le golfe du Lion, à quelle période ils passent, à quelle latitude ils volent, combien ils sont.

L'étude a duré quatre ans, dont trois ans d'études pratiques sur le terrain, ce qui nous a permis d'améliorer largement nos connaissances. Pour mener une étude d'ampleur sur l'ensemble de ce territoire, nous avions un budget de 4,2 M€ provenant de l'État, mais aussi des régions Sud, dont l'Occitanie, que je remercie au passage.

Pour atteindre notre objectif, nous avons donc fait appel à de nombreux scientifiques issus de différents univers, rattachés à des milieux associatifs, rattachés à des organismes de recherche, rattachés à un grand nombre de structures diverses. Vu la complexité du sujet, l'idée était de mettre en place un croisement de technologies différentes afin de pouvoir être le plus efficaces possible.

Nous avons divisé le territoire en lots et chaque groupe de chercheurs a travaillé dans son lot – le lot n° 6, chargé de concaténer et de synthétiser les données récoltées par les différents chercheurs, n'apparaît pas à l'écran.

Les lots n° 4 et 5 concernaient les suivis ornithologiques sur terre et en mer à l'aide de radars verticaux et horizontaux.

Le lot n° 3 concernait le suivi de la migration des oiseaux. Ceux pesant plus de 75 grammes ont été équipés de balises GPS, les autres de balises GLS, plus petites, mais qui nécessitent de récupérer l'oiseau pour récolter les données.

Le lot n° 4 concerne les campagnes nautiques, avec un suivi visuel, un radar horizontal et vertical, un suivi acoustique, un suivi ultrasons.

Comme je vous l'ai dit, le lot n° 6 était chargé de faire l'analyse combinée de l'ensemble des données.

Je n'entrerai pas dans le détail de chacun des lots. Ce serait complexe. Vous avez accès à l'ensemble des résultats. Nous vous communiquerons les liens de téléchargement pour voir l'ensemble des résultats des différents lots.

Ces études sont inédites, pionnières. Elles ont grandement fait avancer nos connaissances, mais aussi notre manière d'étudier.

La fourchette se situe entre 140 et 210 millions d'oiseaux en migration à l'automne. Les quantités d'oiseaux qui migrent, hibernent ou se reproduisent dans le golfe du Lion sont assez extraordinaires.

Le programme a mis en lumière la saisonnalité des déplacements. Cette étude fournira des éléments pour mieux calibrer l'impact des projets de parcs éoliens en mer ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de suivi associées afin de renforcer leur pertinence et leur efficacité – je l'ai dit, ce n'était pas l'objet de l'étude.

Je cède la parole à Isabelle, qui va vous présenter quelques lots.

Mme TERRIER. - Merci, Éric. Bonjour à tous.

Quelques résultats du travail produit par l'étude Migralion. Je commence par vous présenter les résultats de télémétrie – les balises posées sur les oiseaux.

Pour les oiseaux marins, équipés de GPS, nous avons obtenu des cartes de répartition spatiale par espèce.

Les plus fins occupent plutôt le plateau continental et pélagique et volent surtout à moins de 3 m de hauteur, quelles que soient les conditions de vent.

La sterne caugek, qui est beaucoup plus proche de la zone côtière, vole un temps significatif à hauteur de pales d'éoliennes.

Pour les oiseaux migrateurs, nous avons les trajectoires des migrations, individu par individu. La carte vous montre les données pour quatre espèces.

Vous voyez également les futures zones de développement éolien, car certaines trajectoires de migration passent par ces zones.

Les données portent sur une quarantaine d'espèces sur les 300 espèces qui traversent la Méditerranée. Ces espèces n'avaient jamais été équipées de balises. Il s'agit donc d'informations inédites sur le passage en mer des petits migrateurs.

Les cartes combinées sont plus complexes. Les données de télémétrie sont ici combinées avec les informations issues des radars. Les radars ornithologiques permettent d'identifier les espèces. Ces informations sont également combinées avec toutes les campagnes en mer qui ont permis de quadriller l'espace.

Ces cartes cumulent des informations à l'échelle de tout le golfe du Lion et permettent de répondre à deux questions. Comment les oiseaux marins utilisent-ils l'espace du golfe du Lion ? Quelles sont les zones les plus fréquentées ?

La carte d'utilisation du golfe du Lion par les oiseaux marins est une carte de vulnérabilité relative. Nous avons pondéré l'utilisation de l'espace par un score de sensibilité des espèces à l'éolien en mer.

Ce score est calculé à partir de trois grands facteurs.

Premièrement, le statut de conservation de l'espèce et la représentativité des populations françaises.

Avec quelques centaines de couples, le puffin yelkouan est endémique en Méditerranée. La mortalité de 20 individus peut donc être préjudiciable.

Nous tenons aussi compte des risques de collision avec les potentielles éoliennes en fonction du temps de vol, de la manœuvrabilité, de l'activité nocturne. Le risque de déplacement de la trajectoire de la migration fait partie de la vulnérabilité.

Vous voyez les cartes de vulnérabilité relative. Il s'agit de chiffres relatifs et non d'unités. Un score de 0,4 est, par exemple, deux fois inférieur à un score de 0,8.

Voilà pour l'estimation de la vulnérabilité.

Nous discernons deux périodes :

- la reproduction au printemps ;
- hors reproduction, lorsque les flux vont du nord vers le sud.

En période de reproduction, on constate une forte présence des oiseaux marins près de la côte, qui est leur zone de nidification. D'où la forte vulnérabilité des zones côtières. Hors reproduction, la vulnérabilité des oiseaux marins s'étend sur tout l'ouest du golfe du Lion.

Vous avez ici des cartes d'intensité relative des flux – entre 0 et 1. Pour les migrations vers la zone de reproduction, du sud vers le nord, les flux s'intensifient à l'ouest du golfe du Lion. Vous voyez notamment la représentation par pilote au milieu de la zone d'intensité relative maximum.

Pour les migrations du nord vers le sud, c'est un petit peu plus diffus. On voit un axe moins côtier qui longe la côte ainsi que des flux qui descendent directement vers le sud en traversant la Méditerranée.

Dernier résultat important de ce lot d'analyses combinées : la hauteur de vol. Vous voyez la hauteur de vol des migrateurs terrestres de grande taille, pesant plus de 75 grammes, donc équipés de GPS.

Il s'agit ici de la période postnuptiale, c'est-à-dire après la reproduction, mais il n'y a pas de différence marquée entre les saisons.

Le graphique indique la hauteur des éoliennes et la zone d'influence des pales d'éoliennes :

- entre 20 et 200 m pour les fermes pilotes ;
- entre 20 et 300 m pour les parcs commerciaux.

Les oiseaux migrateurs étudiés volent à une altitude relativement basse au niveau du golfe du Lion. Une part importante des vols se situe donc dans la gamme d'altitude des pales d'éoliennes.

Enfin, l'étude Migralion révèle que 70 % des flux sont nocturnes, quelle que soit la saison.

Tous les résultats et les rapports sont sur le site « *Éoliennes en mer* » à la page « *Migralion* ». Vous y trouverez le détail par lot, avec des posters synthétiques et des vidéos. Les données de télémétrie, de trajectoire, etc. peuvent être récupérées sur l'infrastructure des données de l'OFB. Une fiche vous explique comment procéder. Avec 7 téraoctets de données, il s'agit d'une vaste source d'information.

M. HANSEN.- Merci, Isabelle.

J'ai omis de présenter Isabelle Terrier, directrice déléguée de la façade maritime Méditerranée à l'Office français de la biodiversité.

J'ai déjà mentionné tout à l'heure le bilan de l'étude Migralion : une bien meilleure connaissance de la migration et de l'hivernage des oiseaux dans le golfe du Lion. Nous partions pratiquement de zéro. Nos connaissances sont donc grandement améliorées. Cela donne envie d'en savoir plus, puisque, en trois ans, toutes les zones non connues n'ont pu être défrichées.

C'est aussi une avancée technologique : le fait d'avoir croisé différentes méthodologies est novateur. Cette méthode sera certainement réutilisable et réutilisée pour d'autres façades, et notamment à l'étranger, où des groupes de scientifiques sont très intéressés par cette méthode pionnière et inédite.

J'en arrive aux perspectives. L'Office français de la biodiversité poursuit ses programmes d'études, notamment avec les radars verticaux, car les éléments très intéressants qu'ils apportent méritent d'être améliorés.

Nous avons une meilleure connaissance des grands oiseaux migrateurs. Les petits passereaux, majoritaires, n'ont pu être équipés de balises GPS, parce que la technologie ne le permettait pas, mais la technologie avance vite.

Nous pourrons peut-être équiper bientôt des passereaux de balises GPS pesant 3 grammes, ce qui nous permettra de connaître les voies de migration du gros des troupes, donc des millions d'oiseaux migrateurs qui fréquentent ce territoire.

Je l'ai dit, ce n'était pas l'objectif de l'étude Migralion, mais, puisque nous avons une meilleure connaissance de l'utilisation de l'espace par les chauves-souris et par les oiseaux, il serait intéressant d'évaluer l'impact des futurs parcs éoliens sur les espèces et l'efficacité des mesures de réduction qui seront mises en place.

Un chantier reste à mener : l'impact sur la dynamique de population des espèces qui feront l'objet de pressions cumulées dans ce secteur du golfe du Lion.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Merci beaucoup.

Avant d'ouvrir le débat, je propose de poursuivre avec des compléments sur l'éolien et avec le retour d'expérience d'EDF sur Provence Grand Large.

Je cède la parole à Frédéric Autric.

M. AUTRIC.- Merci, monsieur le secrétaire général, amiral, monsieur le directeur, monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil maritime de façade. Il m'appartient de vous présenter la façon dont l'État a utilisé les résultats du programme Migralion et les utilisera à l'avenir pour le développement de l'éolien en Méditerranée, pour la planification d'ensemble des zones de projets qui ont été retenues et pour la réalisation des divers projets.

Je terminerai ma présentation par les pistes envisagées pour améliorer les connaissances dans ce domaine.

En termes de planification maritime, les travaux que nous avons menés ont été conduits dans une logique d'évitement. Cet évitement ne porte pas uniquement sur le domaine de l'environnement. Il intègre les sujets de paysage, ceux de la pêche et du transport maritime. Il s'agit d'une analyse multicritères qui tient compte aussi des contraintes techniques du golfe du Lion : sa bathymétrie et ses conditions de vent.

Ce travail de planification a été mené en deux étapes.

La première étape, nous l'avons faite ensemble, en 2019, lorsque nous avons retenu, dans le DSF, des macro-zones propices au développement de l'éolien, déjà dans une logique d'évitement. Nous avons reculé d'une vingtaine de kilomètres le début des zones vis-à-vis du littoral pour éviter les enjeux les plus importants, tant en termes de paysage et d'environnement que d'usage maritime. Je songe notamment à la pêche des petits métiers ainsi qu'aux plaisanciers.

Nous avons aménagé des cheneaux d'accès pour les ports de la façade et nous avons essayé de ne pas trop nous rapprocher des têtes de canyons, qui sont identifiées comme des *hot spots* de la biodiversité. Tout cela nous a permis de définir quatre macro-zones propices d'un peu plus de 3 000 km² en Méditerranée.

Seconde étape : à l'issue du débat public « *La Mer en débat* », l'État, a choisi de nouvelles zones de développement en 2024.

S'agissant de l'avifaune, nous avons, en avance de phase par rapport à Migralion, mené une étude sur la spatialisation de la sensibilité des oiseaux marins au développement de l'éolien et, dans cette étude spatialisée, l'ensemble du golfe du Lion apparaissait comme un enjeu.

Sur les cartes de l'OFB, je constate qu'une partie du golfe du Lion serait un peu moins concernée, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Pour les oiseaux migrateurs, nous avons intégré le résultat intermédiaire du programme Migralion, qui identifiait un front assez large et des trajectoires variées, directement en mer, mais aussi en longeant la côte.

Cette planification identifie trois nouvelles zones de développement.

Deux premières zones sont retenues dans la cartographie à 10 ans. Ce sont les zones dans lesquelles des parcs seront attribués dans un délai de 10 ans.

Une autre zone, hachurée, est inscrite dans la cartographie à 2050.

Il y a donc deux dimensions dans cette cartographie.

Notre planification spatiale est cohérente avec les résultats de Migralion. Vous le voyez, elle permet de disposer de cinq poches de développement de l'éolien, ce qui permet d'avoir des passages à travers les espaces libres d'éoliennes.

Les deux premières zones de la cartographie, GLC et GLE, ont donc été positionnées plus loin du littoral, en fond de macro-zone. Difficile d'aller plus loin.

Nous avons réduit l'étalement de la zone GLE, face à la Camargue, en raison du retour des oiseaux. Leur trajet nord-sud est dominant – à hauteur de 50 % pour les oiseaux étiquetés.

Pour la zone GLC, nous avons essayé de retenir une limite côté littoral, parallèle à la côte, en raison des flux dominants dans ce secteur.

J'ajoute que la zone GLE a été retenue dans le débat public pour donner une visibilité aux acteurs. Il s'agit d'une cartographie à 2050 et cette zone a vocation à être redébatue, rediscutée dans six ans, lors du prochain cycle de révision du DSF.

Nous avons pris cet engagement. C'est la raison pour laquelle, avec les autorités, nous avons retenu toute la macro-zone propice, alors qu'elle fait deux à trois fois plus que le besoin pour accueillir un parc d'environ 1 GW.

Nous avons volontairement gardé l'ensemble de la macro-zone propice pour nous laisser des marges de manœuvre lors des discussions. Nous n'avons pas souhaité sérier quelques kilomètres carrés pour accueillir le parc de 1 GW.

Pour les premiers parcs, les résultats de Migralion seront mobilisés, tant dans les phases de conception des projets que dans les phases d'instruction par les services de l'État.

La première étape est l'intégration de ces résultats dans l'état initial de l'environnement. L'état initial de l'environnement est un état des lieux, fait en deux ans, visant à cartographier les compartiments de l'environnement situés dans les zones de projets. Cet état initial est conduit par des bureaux d'études spécialisés, mais sous la responsabilité de l'État, avec nombre de campagnes en mer.

L'état initial est communiqué au développeur afin qu'il puisse réaliser son étude d'impact. Il intégrera donc les résultats de Migralion.

Et les cahiers des charges des appels d'offres précisent que les lauréats devront utiliser les résultats de Migralion pour concevoir leur projet, l'évaluer et définir les mesures de réduction qui leur paraîtront les plus adaptées – et qui seront validées par l'État et les services instructeurs lors de l'instruction de ces dossiers.

Je terminerai cette rapide présentation par les perspectives.

De nouvelles acquisitions de connaissances présenteraient un intérêt.

Les réflexions débutent, à l'initiative de l'État, en partenariat avec l'OFB, mais le cercle des parties prenantes sera sans doute élargi pour déterminer quelles pourraient être ces nouvelles acquisitions de connaissances.

Deux pistes ont été identifiées.

La première porte sur les enjeux : mieux comprendre ce qu'il se passe.

La seconde porte sur les impacts de l'éolien sur ces enjeux.

Pour la première piste de réflexion, trois modules semblent pertinents.

Le premier est la télémétrie long terme, c'est-à-dire équiper de nouveaux oiseaux avec des balises. Cela permettrait d'élargir le plan d'échantillonnage, puisque les scientifiques du programme Migralion ont bien mis en évidence l'intérêt de cibler d'autres espèces sensibles en Méditerranée, d'âge et de sexe différents, les juvéniles n'ayant pas le même comportement que les adultes, et d'élargir la répartition spatiale des oiseaux équipés. Effectivement, beaucoup d'oiseaux ont été capturés à l'ouest de la longitude Avignon, plutôt à proximité du golfe du Lion, mais assez peu plus loin.

Enfin, équiper plus d'individus donnera des résultats plus représentatifs.

Voilà pour la première piste.

La seconde piste, nous avons déjà décidé de la mettre en œuvre. Il s'agit de la mesure par radars, à la côte et embarqués. Ces radars sont indispensables, car ils permettent de voir la nuit, ce que les personnes embarquées ne peuvent pas faire.

Or, nous l'avons dit, 70 % des passages sont nocturnes et 80% de ces passages concernent de tout petits oiseaux, c'est-à-dire des passereaux.

Dans le cadre du marché « *état initial de l'environnement* », actuellement valide en termes de marché public, nous avons passé des commandes pour 2025 et 2026 afin de poursuivre les campagnes faites par Migralion entre 2022 et 2024. Cela permettra d'avoir une série temporelle plus profonde et d'être en mesure de confirmer ou d'infirmer que les oiseaux migrateurs passent en nombre réduit au fil du temps.

Les résultats de Migralion ont en effet révélé une chute progressive entre les trois années de mesure : 2024, 2023, 2022.

Est-ce un phénomène conjoncturel ? S'agit-il d'une tendance amenée à se poursuivre ? Ces campagnes supplémentaires nous éclaireront sur ce point.

Une troisième piste importante : pouvoir se projeter en mer. Les résultats sous forme de cartes sont des modélisations mathématiques. Ce sont des statistiques qui utilisent les données combinées. C'est certes très novateur, mais cela ne qualifie pas la réalité des observations qu'il est possible de faire en mer.

L'idée serait donc d'avoir des radars ou des caméras sur des plateformes stables afin d'éviter les effets liés à la houle et d'acquérir ainsi des connaissances sur l'utilisation de l'espace, notamment par les oiseaux migrateurs.

D'où l'importance des progrès technologiques : outre la miniaturisation, l'intelligence artificielle permet de traiter beaucoup de données.

J'en viens aux impacts.

Comment consolider et valoriser les connaissances sur les interactions entre les oiseaux et les éoliennes ? C'est un point important pour nous. Il faut qualifier les interactions, mais également les mesures de réduction. Quelle stratégie mettre en place ? Dans quelles conditions la mettre en œuvre ? Comment l'évaluer ? En effet, seule son efficacité pourra nous dire que telle ou telle solution est la bonne.

Il importe de ne pas se limiter à la Méditerranée. La démarche doit être menée à l'échelle nationale, mais aussi à l'étranger.

Je conclurai par deux points.

Le travail doit se poursuivre afin de déterminer la pertinence des actions, leur ordre de priorité, qui les financera et quels pourraient être les porteurs de projets, car l'État ne portera pas 100 % de ces préoccupations.

Je souligne l'intérêt de la recherche dans le domaine des interactions de l'éolien en mer avec la faune volante.

La première éolienne en mer date de 1991. Aujourd'hui, 6 600 éoliennes en mer existent en Europe. La technologie n'est pas récente et nous avons beaucoup de retours d'expérience, notamment à l'étranger.

J'ai eu la chance de participer à la conférence internationale sur l'énergie éolienne et ses impacts sur la faune sauvage (CWW) en septembre. Plus de 60 pays étaient représentés. Chercheurs, bureaux d'études, développeurs et services de l'État ont partagé leurs connaissances sur ces programmes de recherche.

Environ 150 projets ont été présentés. Cela représente plusieurs millions d'euros d'investissement pour ces études.

Je termine par trois études qui ont marqué mon esprit sur les interactions entre les éoliennes et les oiseaux migrateurs.

La première étude, menée en Allemagne, a rendu ses conclusions il y a quelques jours et cette étude apporte des informations inédites sur l'interaction entre les éoliennes et les oiseaux migrateurs.

Nous sommes sur une côte allemande. Le parc éolien terrestre est près de la mer – on peut donc récupérer les cadavres, ce qui est plus difficile en mer.

Ce parc compte cinq éoliennes équipées de radars verticaux – similaires à ceux de Migralion – et de caméras nocturnes assistées par l'intelligence artificielle.

Le programme d'observation a duré deux ans et le taux d'évitement des oiseaux migrateurs atteint plus de 99,8 %. Même lors des pics de migration nocturne les plus intenses, la probabilité de collision n'augmente pas.

Je m'attendais à une hausse du risque de collision. Ce n'est pas ce qui a été observé. Selon le rapport, les conditions météorologiques ne sont pas les seules à expliquer ce comportement. Nous avons donc encore des choses à apprendre.

Le deuxième projet qui a marqué mon esprit a démarré au printemps et durera trois ans. Il s'agit du projet BirdSafe. Cette étude est menée aux Pays-Bas, où il existe une stratégie dite « Start/Stop ».

On met en place un bridage qui sera déclenché 48 heures avant à partir d'un certain flux d'oiseaux détecté en amont par un modèle cognitif. Les développeurs s'interrogent sur la pertinence de cette stratégie.

Pour ce programme, d'une durée de trois ans, 80 caméras nocturnes et des radars ornithologiques équiperont un parc éolien en mer.

Cela permettra d'en savoir davantage et de faire des recommandations sur cette stratégie de réduction, en tenant compte des aspects écologiques, bien sûr, de la sécurité énergétique et de l'approvisionnement du pays, puisque les Pays-Bas dépendent beaucoup de l'énergie éolienne, ainsi que des aspects financiers.

En effet, à partir du moment où l'on arrête la production d'un parc éolien, le producteur, qui se rémunère sur la vente de l'électricité, ne génère plus de bénéfice.

Je termine par le programme français porté par France Énergies Marines qui a démarré à l'automne pour une durée de trois ans et un coût de 2 M€.

AVOCET vise à améliorer les résultats des modèles de collision utilisés pour les oiseaux migrateurs. Ce programme a recours aux radars météorologiques de Météo France dans la continuité du programme SEMAFOR, qui s'attachait à prévenir l'arrivée des oiseaux migrateurs.

Il est intéressant pour nous que les radars météorologiques permettent de voir arriver les oiseaux en avance de phase dans le golfe du Lion. Je parle de ceux qui arrivent du nord de l'Europe, car il faudrait avoir des conventions avec les pays du Maghreb pour observer les oiseaux qui arrivent du sud.

Cela fournira des informations plus précises sur les flux d'oiseaux et leur hauteur de vol. En outre, ce projet a certains types d'application en Méditerranée.

J'en ai terminé de cette présentation rapide.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Merci beaucoup, monsieur le directeur.

Nous terminons avec la présentation d'EDF sur le retour d'expérience de Provence Grand Large lié à l'impact sur les oiseaux.

Mme GOUZE.- Bonjour. Merci beaucoup pour cette invitation. Merci de me donner la possibilité de présenter le projet.

Je m'appelle Emma Gouze et je suis chef de projet environnement chez EDF Power Solutions, en charge du volet environnemental de la ferme pilote flottante Provence Grand Large. Je vous présenterai les suivis environnementaux mis en place et les premiers retours d'expérience que nous avons eus jusqu'à présent.

Des trois fermes pilotes de la façade, Provence Grand Large est située la plus à l'est, à environ 15 km de la commune de Port-Saint-Louis-du Rhône.

Il y a trois éoliennes flottantes et les turbines sont des turbines Siemens d'une puissance unitaire de 8,4 MW. La hauteur maximale de l'éolienne en sommet de pale est de 174 m et la particularité de l'éolienne flottante réside notamment dans son flotteur. Vous voyez ici qu'il est principalement immergé.

C'est un flotteur à ancrage avec des lignes tendues. Le treillis métallique mesure 80 m à la base x 45 m de haut. Il est attaché sous le fond, maintenu en tension par des câbles, avec des ancrages gravitaires de succion.

Telles sont donc les caractéristiques principales de ce parc, qui bénéficie d'une autorisation environnementale accordée par le préfet.

Cette autorisation environnementale demande à Provence Grand Large de mettre en œuvre des suivis environnementaux à chaque phase du projet : avant que les éoliennes ne soient mises en place, pendant leur mise en place, puis pendant l'exploitation du parc. Vous avez à l'écran la liste des suivis qui sont mis en œuvre. Ils concernent les principaux compartiments de l'écosystème.

Nous avons des suivis sédimentaires au niveau des fonds marins. Dans la colonne d'eau, il y a des suivis de poissons, de la ressource halieutique. Il faut aussi qualifier l'effet concentrateur des poissons autour des flotteurs.

Dans la colonne d'eau, on qualifie aussi l'acoustique, le bruit généré par l'ouvrage en vibration, ainsi que la présence des mammifères marins.

Nous avons un suivi de la qualité de l'eau.

Il existe un suivi des oiseaux et des mammifères marins par avion et par bateau. Dans l'espace aérien, le suivi des oiseaux est fait par un radar mis en place sur le modèle central ainsi que par un jeu de caméras.

J'en viens au retour d'expérience pendant la phase d'installation en mer.

Contrairement aux autres façades, pour lesquelles les travaux en mer durent longtemps, pour l'éolien flottant, la construction se fait essentiellement à terre et dans les darses du Grand Port Maritime de Marseille.

Les flotteurs ont été assemblés sur les chantiers d'Eiffage Métal en 2022 et 2023, puis ils ont été mis bord à quai dans les darses de Fos. Avec le concours des équipes du Grand Port, les éoliennes ont été érigées bord à quai.

L'impact sur l'environnement commence au moment du remorquage et de l'acheminement des éoliennes assemblées jusqu'à leur site.

Il y a aussi, bien sûr, la phase de l'installation des ancrages.

Les ancrages sont positionnés à l'arrière du bateau d'installation, qui est le *Normand Installer*, de couleur orange. Vous le voyez à l'écran.

Pour installer les ancrages, il faut compter environ six jours par éolienne.

Il faut compter entre 9 et 12 heures pour le remorquage entre les darses de Fos et le site de Provence Grand Large.

Cela a eu lieu en août-septembre 2023.

D'après l'étude d'impact, les points les plus sensibles pendant la phase d'installation concernaient les fonds marins. L'impact était qualifié de « *faible* » sur les fonds marins, les habitats présents et l'acoustique.

Les suivis ont été confiés à la société Quiet Oceans pour l'acoustique et à la société CREOCEAN pour le bio-sédimentaire.

Vous avez à l'écran les résultats du suivi bio-sédimentaire. La campagne avant l'installation a eu lieu en juin 2022, puis la campagne post-construction a eu lieu en juin 2025. Six stations sont échantillonnées.

On fait de la granulométrie et de la chimie des sédiments, on tamise, on recherche les organismes présents, on les compte et on identifie les espèces.

Si l'on croise les campagnes avant construction et post-construction, les résultats sont identiques. L'installation n'a pas eu d'impact sur la qualité des sédiments ou sur la faune.

Pour le volet acoustique, avant l'installation, une campagne a été menée en mars, puis en juillet 2023. Il y avait donc quasiment 100 % de chances d'entendre des delphinidés sur le site de Provence Grand Large avant son installation.

Pendant la phase de construction, en août et en septembre 2023, trois remorqueurs ont remorqué très lentement l'éolienne jusqu'à son site, escortés par un banc de dauphins. Mais, sur le site, la présence du gros navire a fait du bruit, surtout quand tous ses monteuses étaient en fonction. Là, les delphinidés étaient absents.

Le retour d'expérience est la nécessité de séquencer tous les ateliers de l'installation pour évaluer l'impact de chacun de ces ateliers.

Le suivi a donc repris en 2025, en exploitation, et des delphinidés sont présents tous les jours sur le site de Provence Grand Large. Ce retour à la situation pré-PGL sera à confirmer par les campagnes à venir.

PGL est en service depuis le 30 mai 2025 à pleine capacité.

Pendant la phase d'exploitation, l'étude d'impact a stipulé que le volet le plus sensible était celui de la faune volante, surtout les oiseaux. puisque l'impact a été qualifié de « *faible* » à « *moyen* » en fonction de l'espèce.

Une vidéo vous montre un exemple des résultats produits.

Nous avons utilisé les dernières technologies disponibles pour observer et acquérir de la connaissance en mer, car c'est ce qui nous manque le plus.

Nous avons ainsi un radar et des caméras. Sur la vidéo que vous voyez, une caméra, détournée de ses fonctions initiales de défense, détecte les mouvements. Vous voyez qu'un puffin a été détecté et qu'il est filmé pendant toute sa trajectoire.

L'idée est de qualifier, d'améliorer la connaissance des interactions entre les oiseaux et les éoliennes. Nous avons des suivis télémétriques, etc.

Nous avons des mesures de réduction de l'impact. Nous expérimentons l'effarouchement sonore asservi à la détection des oiseaux. Dès qu'un oiseau insistant sera détecté à proximité des radars, un bruit de klaxon sera émis.

Nous sommes tenus d'apporter des éléments pour qualifier l'efficacité de ces mesures. Les premiers résultats sont attendus au deuxième trimestre 2026.

Ces résultats sont donc présentés à un comité qui a été mis en place par arrêté préfectoral. Ce comité de suivi, de surveillance et d'information sur les impacts de Provence Grand Large est composé de :

- deux représentants du conseil scientifique de la commission éolien flottant du conseil maritime de façade Méditerranée ;
- un représentant du conseil scientifique du Parc national des Calanques ;
- un représentant du conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;
- un représentant du conseil scientifique du Parc naturel régional de Camargue ;
- un représentant du conseil scientifique régional du Patrimoine naturel ;
- un représentant du conseil scientifique du parc marin de la Côte Bleue.

Nos rapports de suivi sont consultables sur le site « *Éoliennes en mer* ».

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Merci beaucoup pour ce retour d'expérience.

Merci pour les trois présentations qui nous ont été faites.

J'ouvre une session de questions-réponses et de réactions.

Monsieur le président, vous souhaitez dire quelques mots.

M. CODORNIQU.- Merci, monsieur le secrétaire général.

Très rapidement, une réflexion sur le temps lent et l'accélération.

Nous avons participé à l'élaboration du zonage sur l'éolien et nous avons participé aux réunions de concertation et aux enquêtes publiques – je dis « *nous* », je parle de toutes les personnes ici présentes et des citoyens.

Je suis attaché au collectif. J'en ai parlé lors de ma rapide présentation. Je ne voudrais pas qu'il y ait un décalage entre les études qui sont faites et les élus qui siègent ou non dans les commissions. Je souhaiterais une information souple afin que tous les participants soient dans la boucle de toutes les commissions.

Il y a des commissions spécialisées et il y a des études, dont Migralion. Je sais que mes collègues de Corse, de PACA et d'Occitanie souhaiteraient être plus mobilisés au sein des commissions. C'est donc ma première enquête.

Le président de l'ANEL a mentionné l'équilibre entre l'environnement et le modèle économique. Je ne voudrais pas que nous commettions l'erreur stratégique de faire participer les collaborateurs, puis d'avoir une incompréhension ou un blocage.

C'est donc dans cet esprit que je demanderai, avec Christophe Madrolle, qu'il puisse y avoir des ouvertures sur les commissions de façon que les acteurs des trois régions soient toujours dans la boucle et puissent ainsi anticiper la suite.

Je vous remercie et vous félicite pour l'étude Migralion. Cela représente un montant important : 4 M€ sur trois ans.

Je me suis rendu plusieurs fois à la commission européenne. IFREMER déplore souvent le manque de moyens pour mener des études précises, notamment sur les espèces qui sont pêchées. Les pêcheurs souhaiteraient aussi avoir une vision plus précise des oiseaux, des mammifères marins et des poissons.

M. MAMIS.- Merci, monsieur le président. Nous avons en effet bien noté l'association des élus aux discussions sur l'avifaune et l'éolien en mer.

Monsieur Bonhomme souhaite intervenir.

M. BONHOMME.- Merci. Je suis rapporteur du conseil scientifique de la commission spécialisée du conseil maritime de façade.

Je voudrais apporter deux bémols aux propos de M. Hansen.

Tout d'abord, il n'est pas tout à fait exact que nous ne connaissions rien.

Je siège au CMF depuis le début de l'éolien en mer. Nous avons tout de suite cherché à nous renseigner. Je pourrais montrer à toute personne qui le désirerait les diapositives, en noir et blanc, de Jacques Blondel, écologue ornithologue, impliqué en Camargue. Elles montrent, dès la fin des années 1980, que le golfe du Lion est un *hot spot* de passage des oiseaux migrateurs, avec un milliard d'individus.

Nous ne savions pas à quelle hauteur ils volaient, nous ne connaissions pas exactement leur trajectoire, mais nous savions qu'ils étaient nombreux et que le golfe du Lion avait une responsabilité vis-à-vis de leur trajectoire de migration. Nous étions déjà inquiets et nous savions que cette question devait être approfondie.

Ensuite, chacun salue la qualité scientifique exceptionnelle du travail qui a été réalisé pour l'étude Migralion, mais j'en viens à mon second bémol.

Depuis des années, les scientifiques disent qu'il faut investir dans la connaissance si nous voulons savoir exactement ce que font les oiseaux. L'étude Migralion a été financée et il serait injuste de dire que nous n'envisagions pas de nous renseigner sur les interactions de la faune avec les éoliennes flottantes.

On n'estime pas le nombre, la temporalité, la localisation, la hauteur des vols pour s'amuser. Même s'il n'y avait pas, comme dans l'étude Migralion, l'étude des interactions directes des oiseaux avec les éoliennes, nous savons déjà qu'il existe des zones en rouge et des zones en bleu.

Pour le conseil scientifique, il serait malhonnête de penser qu'il n'y aura jamais d'impact. Le principe de précaution devrait donc s'appliquer. Chacun, ici, dans cette salle, doit partir avec l'idée que, n'en déplaise à M. Autric, le développement de l'éolien en mer sur ces zones, avec toutes ces machines et ces petits corridors, ne se fera pas sans casse. Il y aura des effets cumulés. C'est évident.

Comme l'a précisé M. Autric, on constate une baisse sur les trois années consécutives. Entre les pesticides, l'éolien à terre, l'éolien en mer, les pertes d'habitat, les oiseaux sont en mauvaise posture. De l'avis des scientifiques, il y aura de la casse. Nous ignorons où, quand et quelles espèces, mais il y aura forcément de la casse.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. MAMIS.- Merci pour votre intervention.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. GUIRAL.- Oui. Merci. Donc, je suis Daniel Guiral, nouveau membre du bureau permanent d'Occitanie. Ce parc commercial, Provence Grand Large, est situé dans le couloir rhodanien, proche de la Camargue, qui sera certainement la zone la plus impactée. En termes de suivi, il s'agit d'une zone particulièrement intéressante pour intensifier la recherche. En outre, elle est aussi la zone la plus proche de la terre.

Il existe une forte probabilité de percusion des oiseaux dans ce secteur. J'ai appris que le radar à terre serait déplacé pour le mettre à proximité, c'est très bien, mais j'invite la communauté scientifique présente à se mobiliser.

Il existe peut-être une stratégie de compensation, à l'instar de ce qui est fait en milieu terrestre. Il existe maintenant des capteurs d'ADN qui font donc de l'ADN environnemental. Expérimentés dans toutes les lagunes méditerranéennes, ils sont le meilleur moyen de recenser la biodiversité.

L'idée serait d'ajouter aux radars le déploiement d'ADN environnemental et d'estimer l'ADN d'origine aviaire par PCR quantitatif. C'est tout à fait possible. Donc, couplé au radar, nous aurions un suivi en temps réel de la quantité de matière vivante d'origine aviaire à proximité immédiate des éoliennes.

L'ADN environnemental fonctionne et les PCR quantitatifs fonctionnent. Un suivi continu, associé aux radars, pourrait nous fournir des informations.

À terre, 7 % des détections radars correspondent aux oiseaux. Les 93 % restants semblent être des insectes. C'est un chiffre colossal. Cela explique peut-être pourquoi ces zones sont si attractives pour les chiroptères, qui sont insectivores.

Cela interpelle, car les insectes ont un rôle environnemental. Ils peuvent aussi être coprophages ou pollinisateurs. Nous ne pouvons pas rester à un tel niveau d'incertitude quant à la place fonctionnelle de cette grande quantité d'insectes.

Dans les études de parcs éoliens terrestres, l'aspect entomologique n'a jamais été pris en compte. Il s'agit d'un couloir de migration entre l'Eurasie et l'Afrique et, à l'instar des oiseaux, les insectes migrent.

Si le capital sympathie des insectes est inférieur à celui des oiseaux, les passereaux migrateurs sont essentiellement insectivores – c'est pourquoi ils migrent.

Je crains donc une double peine pour les passereaux : certains mourront et les survivants seront confrontés à une perte de leurs proies : les insectes.

Même dans les scénarios les plus catastrophistes, la mort des insectes liée aux éoliennes sera toujours plus faible que celle liée aux pesticides.

Nous sommes face à un risque industriel à effets cumulés, à savoir que nous pouvons avoir une mortalité immédiate liée aux percussions et, par ricochet, par cascade trophique, une incidence sur le régime alimentaire des oiseaux.

M. MAMIS.- Merci, monsieur.

M. GUIRAL.- Je termine rapidement. Le niveau de chute des populations d'insectes et les conséquences de ce phénomène sur les oiseaux sont connus. On ne peut donc pas considérer que 97 % des impacts concernent des insectes sans avoir une connaissance plus précise des insectes concernés.

Les insectes ont un rôle écologique. S'il s'agit d'insectes pollinisateurs, nous savons les conséquences que cela peut avoir. Et il peut y avoir des effets induits sur les oiseaux, vu le flux important d'insectes en Méditerranée.

Vu l'ampleur et la qualité des travaux de l'étude Migralion, il aurait été important de suivre le comportement des insectes.

M. MAMIS.- Merci, monsieur, pour votre intervention.

Y a-t-il d'autres réactions ou d'autres questions ?

M. HARDY.- Bonjour. Pierre-Yves Hardy, WWF. Je voudrais relever la première mondiale que constitue l'étude Migralion. Une étude poussée reconnue dans le monde entier. On entend rarement des scientifiques annoncer des résultats tels que ceux qui figurent dans le rapport. Ils sont très confiants dans la lecture des résultats. Généralement, les scientifiques sont plutôt prudents.

Avec les ONG de la façade, nous avons pu organiser des échanges avec des scientifiques pour nous assurer que nous avons bien lu le rapport. Nous sommes à peu près certains d'avoir lu que les résultats posent un problème pour la partie ouest, ce qui pose des questions fondamentales.

Un rapport du Comité français de l'UICN sortira bientôt. Il va dans le sens de l'intervention de M. Autric, c'est-à-dire que nous n'avons pas assez de recul sur les mesures de réduction. D'une part, les résultats de l'étude Migralion sont solides. Les scientifiques sont certains d'un risque dans cette partie du golfe du Lion. De l'autre, il y a des experts qui doutent de l'effectivité des mesures de réduction. Cela appelle un développement ultérieur. Nous avançons dans l'incertitude et le flou.

Nous avons récemment adressé un courrier inter ONG afin de travailler sur une vraie intégration et une planification. Nous attendons cela depuis des années. Nous demandons depuis déjà cinq ans un exercice de planification intégrant l'enjeu de l'avifaune, parce que la plupart des enjeux sont diffus.

Je tenais à rappeler la demande inter ONG d'avoir un calendrier et une vision de la conséquence de ces résultats sur la planification, au-delà de la rhétorique.

Un mois après, je peux comprendre que l'État n'ait pas forcément le recul et qu'il n'ait pas eu les échanges que nous avons eus avec les experts, mais je pense que cela mérite une réponse un petit peu plus argumentée.

Merci.

M. MAMIS.- Merci beaucoup.

Une dernière réaction avant de donner la parole au préfet maritime ?

Mme PEDRONI.- À nouveau Manon Pedroni du Pôle Mer Méditerranée.

Notre pôle compte 500 adhérents, entreprises et instituts de recherche, et nous œuvrons pour le développement de l'économie bleue à travers l'innovation.

Nous avons à cœur de contribuer à apporter des solutions pour répondre aux enjeux exprimés au sein du conseil maritime de façade. Nous avons travaillé sur les programmes ECOSYSM-EOF et ORNITH-EOF.

Nous avons été partie prenante de l'étude Migralion, qui nous apprend beaucoup sur l'avifaune dans le golfe du Lion. Nous souhaiterions pouvoir approfondir certaines pistes, voire monter un nouveau projet d'acquisition de connaissances.

Nous en avons déjà discuté en bilatéral avec les parties prenantes, donc les services de l'État, les énergéticiens et les scientifiques. Nous souhaiterions monter une réunion rassemblant tous ces acteurs pour réfléchir à un projet qui aurait pour but d'évaluer les flux migratoires des passereaux, d'estimer leur capacité d'évitement ou, en tout cas, leur comportement à l'abord des fermes éoliennes.

Merci.

M. MAMIS.- Merci de cette proposition.

M. LUCAS.- Merci.

Je vais essayer de reprendre un peu toutes les réactions. Il y a une ligne directrice : l'inquiétude de beaucoup d'intervenants pour l'impact cumulé de l'éolien en mer sur la biodiversité, notamment les oiseaux.

Ce n'est pas nouveau. Nous en avons parlé dans les différents CMF. La prise en compte des questions environnementales, et notamment de la biodiversité et des enjeux environnementaux, dans le développement des parcs éoliens est centrale. Rappelez-vous la réaction de Georges-François Leclerc à ce propos. L'objectif de bon état écologique des milieux marins est un *driver* fort de la réflexion qui est menée.

J'identifie trois sujets :

- le besoin de connaissances ;
- les moyens alloués pour l'acquisition de connaissances ;
- l'instruction des dossiers.

Cela se fait dans un temps long. Et nous l'avons vu sur les diapositives : nous nous projetons à 2050. J'étais la semaine dernière au conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion. La question se posait, non pas pour la logique avifaune, mais pour la recherche et les connaissances scientifiques du milieu sous-marin, qu'il s'agisse des espèces ou de leur habitat.

Cette logique de long terme est importante. Le sujet est assez complexe. Migralion le montre bien. Nous avons besoin d'une bonne connaissance scientifique pour prendre des décisions de long terme.

L'investissement de 4,2 M€ dans l'étude Migralion illustre notre volonté d'investir dans la connaissance scientifique. L'Observatoire national de l'éolien en mer a été créé en 2022. Quelque 30 projets d'acquisition de connaissances sont lancés.

Éric Hansen a rappelé les perspectives. Grâce au Fonds biodiversité qui sera bientôt lancé par l'Agence de l'eau, nous pourrions élargir nos connaissances.

Frédéric Autric l'a rappelé, des travaux ont été lancés – en France, mais aussi à l'étranger. Ces connaissances seront disponibles pour les prochains cycles de planification et la bonne application de la séquence ERC à l'échelle de ces projets.

Voilà pour l'acquisition de connaissances et pour les moyens dédiés.

Dans l'instruction des dossiers, les choses ne sont pas arrêtées après la planification et les appels d'offres. Une autorisation environnementale reste à acquérir par les développeurs des projets. Ces autorisations administratives se feront dans le temps, puisqu'il s'agit de projets de long terme.

Leurs projets suivent la logique du moindre impact environnemental. Ils prennent en compte les retours d'expérience des parcs précédents ou des dispositifs qui ont été mis en place et, de façon générale, les retours d'expérience de ce qui est en fonctionnement, en France ou à l'étranger.

Les dynamiques ne sont pas séquentielles. Elle se nourrissent les unes des autres pour réduire l'impact dans les divers projets qui se développeront.

Le développement d'un parc éolien est une cinétique lente. Entre l'appel d'offres et la mise en place d'un parc éolien, dix ans peuvent s'écouler, durant lesquels les études continuent d'améliorer les connaissances des enjeux et des impacts.

Cette dynamique générale est très vertueuse. Le fait que nous parlions de Migralion aussi facilement, aussi librement, le fait que tout le monde se soit emparé de cette étude – et s'emparera des études qui suivront – l'illustre bien.

Monsieur Hardy, la lettre inter ONG répond aussi à l'objectif du président Codorniou. Nous avons une commission spécialisée sur l'éolien en mer.

L'idée serait, un peu dans l'état d'esprit qui a prévalu pour la concertation permanente mise en place au travers de la dynamique de l'actualisation du DSF, de mettre en place un groupe de travail en amont avec les différents acteurs.

Cela permettrait un plan de suivi de Migralion et des autres études pour alimenter le GT éolien. Quelque chose sera mis en place dans la durée pour alimenter la commission spécialisée de ce conseil maritime de façade.

Voilà ce que je voulais évoquer avec vous à l'issue des interventions des uns et des autres, que je remercie de nous avoir fait partager leurs points d'attention, leurs préoccupations et leurs propositions.

M. MAMIS.- Merci beaucoup, amiral.

Je complèterai vos propos, en allant dans le même sens, avec quelques observations complémentaires au nom du préfet de région.

Le premier constat est largement partagé : l'utilité de ces investigations, et en particulier de l'étude Migralion, qui est une première.

On ne peut que souligner le caractère approfondi des investigations, le sérieux, l'objectivité et la transparence dans la conduite de cette étude.

Les résultats intermédiaires ont été partagés. Les résultats finaux sont à nouveau partagés, en termes de méthode comme en termes d'enseignements.

L'objectif, grâce à des financements publics importants, était de partager ces données de manière tout à fait transparente.

Ces travaux forment une base de connaissances à l'instant t, si je puis dire, à partir des investigations déployées et à partir de notre niveau de connaissance de l'avifaune. Nous avons encore peu de recul sur la présence des éoliennes en mer, car elles sont peu nombreuses en Méditerranée.

D'où l'intérêt de poursuivre ces investigations. Un état initial a été fait et il s'impose aux porteurs de projets de développement des parcs commerciaux d'éolien en mer. Les opérateurs devront tenir compte de ces données et de ces résultats dans le cadre de leurs études d'impact et des mesures qu'ils seront amenés à déployer pour éviter, réduire, compenser – sachant que l'objectif premier est d'éviter.

Des progrès sont faits et nous avançons peu à peu. Différentes solutions pourront être mises en œuvre pour limiter le plus possible l'impact du déploiement des parcs éoliens, en particulier sur l'avifaune.

Voilà pour le deuxième aspect.

Le troisième aspect est le haut niveau d'exigence environnementale de l'État et de l'ensemble des partenaires pour le déploiement de l'éolien en mer. Il s'agit d'avoir un haut niveau d'exigence environnementale. C'est la raison pour laquelle cette étude a été financée et c'est la raison pour laquelle nous en tiendrons compte le mieux possible et le plus possible dans les travaux qui restent à conduire.

Enfin, un dernier élément avant de conclure. La planification s'étend sur plusieurs dizaines d'années, comme l'a rappelé l'amiral. La projection est à 2050 pour 5,8 GW de puissance. D'ici à 2050, nous aurons de nouvelles données, de nouvelles informations, de nouvelles expériences de déploiement des premiers parcs. Je crois que le prochain est prévu pour 2032 – je parle sous votre contrôle.

Cela nous permet d'avoir des investigations au long cours et d'adapter nos parcs avec des mesures d'évitement et de réduction d'impact au fil du temps.

Je tenais vraiment à préciser ces quelques éléments et à vous dire que le CMF est l'instance adéquate pour évoquer ces sujets.

Il y a une commission spécialisée et les travaux doivent associer toutes les parties prenantes, en particulier les élus. Nous veillerons à ce que ces travaux se poursuivent et à ce que leur prise en compte soit bien effective dans les autorisations environnementales qui seront délivrées aux porteurs de projets.

M. HARDY. - Juste une intervention pour vous communiquer une nuance.

Les scientifiques insistent sur le fait qu'il s'agit de données à l'échelle de la façade – à l'échelle du golfe du Lion – et qu'elles sont utilisées pour la planification, mais pas pour les études d'impact, parce que la maille est trop fine.

Il faut considérer cela sur l'ensemble du golfe. On ne peut pas découper, prendre des morceaux d'étude qui seront utilisés ensuite dans les études d'impact.

Cette étude est faite pour la planification et pour décider de l'implantation des sites. La carte vous a été présentée. Pour une fois, il convient d'être discriminant.

Je voulais donc le préciser et remercier l'amiral pour cette possibilité de discuter de la planification, donc de la localisation et de la taille.

Pour le micro-évitement, nous avons moins de marge de manœuvre et, généralement, les opérateurs ne peuvent plus rien faire.

La planification vise à identifier des zones propices afin de ne pas faire porter toute la responsabilité aux porteurs de projets, qui ne pourront plus réduire.

L'étude Migralion doit être utilisée pour la planification. C'était l'objectif. Je prends la demande des ONG de continuer ce travail en intégrant Migralion.

Merci beaucoup.

M. LUCAS. - Ce comité pourra être piloté par la DIRM et par la direction de projet, donc Frédéric Autric, pour lui donner son plein épanouissement.

M. MAMIS. - Nous avons bien compris ce que vous avez dit sur l'intérêt des résultats pour la planification, mais aussi pour la planification qui a été engagée.

Je le rappelle, la projection est à 2050. Dans six ans, nous rediscuterons des éléments de macro-zones. Ce sera déjà une occasion pour le faire et, entretemps, nous intégrerons l'ensemble de ces données.

Je vous propose d'aborder le point suivant.

Je repasse la parole à l'amiral.

5 - Priorités 2026 de la mise en œuvre du document stratégique de façade méditerranéenne.

M. LUCAS. - Merci, monsieur le secrétaire général.

Je vais inviter Éric Banel, le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, à intervenir sur les priorités 2026 de la mise en œuvre du document stratégique de façade.

Christophe Lenormand l'a rappelé en préambule, des documents vous ont été remis à l'entrée, dont « *Le DSF en bref* » et les deux volets du document : son volet stratégique et son volet opérationnel, avec le plan d'action.

Nous mettons en œuvre le plan d'action du DSF précédent depuis trois ans. Il est temps de nous pencher sur les priorités pour 2026.

Monsieur le directeur général, vous avez la parole.

M. BANEL. - Merci. Bonjour à tous. Je vais dérouler la présentation.

Je connais certains visages dans cette salle. Merci aux deux présidents du conseil maritime de façade. Je me permettrai une brève introduction.

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre invitation. Je suis très heureux d'être ici, en Méditerranée.

Nous sortons d'une séquence très méditerranéenne, et elle se poursuit. Avec la ministre de la Mer et de la Pêche, je reviens de Bruxelles. Nous avons négocié les fameux quotas de fin d'année. Nous avons donc passé trois jours et deux nuits à négocier. La séquence méditerranéenne, attendue par beaucoup d'entre vous, a été réussie. C'est une victoire de la diplomatie française.

Je reprends l'expression du président de l'ANEL, la France est un grand pays, certes, mais lorsqu'elle n'est pas seule.

Dans cette négociation, nous avons pu atteindre nos objectifs parce que nous avons travaillé pour la Méditerranée avec l'Espagne et l'Italie, mais aussi avec la commission européenne, en confiance. D'où des résultats positifs.

Seul bémol à destination des pêcheurs qui sont dans la salle, dans notre négociation, nous avons besoin de présenter un bilan positif, c'est-à-dire de montrer que les engagements ont été tenus, que la France est exemplaire dans la façon dont elle met en œuvre les décisions européennes. Cela nous permet, ensuite, de négocier et de présenter un bilan qui nous permette d'obtenir des résultats pour la filière.

Cela suppose que chacun joue le jeu – j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Bruxelles – et que chacun mette en œuvre ce qui lui revient. Pour cela, je compte sur l'ensemble des professionnels et sur l'ensemble de la filière.

Cette séquence se poursuivra avec deux événements importants pour chacun d'entre vous.

Aujourd'hui, nous avons la séquence gouvernance maritime et je tiens à saluer le nouveau président de la commission permanente, Didier Codorniou, avec qui nous travaillons depuis longtemps, tous les participants et les membres élus.

Il y a un équilibre entre le nautisme, les armateurs, les ONG et les sports nautiques, tout ce qui fait vivre l'ensemble des filières sur la façade.

Pour nous, il est très important de retrouver l'ensemble de nos acteurs, l'ensemble des participants, dans ces instances.

La gouvernance maritime a été mise en place il y a environ 15 ans. Nous en sommes garants. Nous veillons – c'est la raison de ma présence ici – à ce qu'elle fonctionne bien, à ce qu'elle soit vivante. On en parle souvent au niveau national – le vice-président du bureau du conseil national de la mer est d'ailleurs en face de moi. C'est l'un de nos objectifs et c'est l'un des objectifs de la ministre.

La ministre fait partie de ceux qui ont mis en place cette gouvernance il y a une quinzaine d'années et elle est attentive à ce qu'elle fonctionne. La séquence d'aujourd'hui est donc très importante.

La dernière séquence, qui aura lieu jeudi, sera dédiée à la biodiversité et au déploiement des zones de protection forte. Les trois ministres, Mathieu Lefèvre, Monique Barbut et Catherine Chabaud, se déplaceront à Port-Cros pour déployer ce dispositif sur la façade.

Vous le voyez, cette séquence méditerranéenne nous permet aussi de travailler d'une façon encore plus étroite avec certains d'entre vous.

Maintenant, un focus sur la mise à jour du DSF et sur la planification.

Nous sortons donc d'un long travail de concertation, de construction, de déploiement à chacun des échelons. Au niveau national, tout a commencé avec la stratégie nationale mer et littoral – je vois Sophie Leroy qui, dans mon équipe, était en charge de l'élaboration de cette stratégie nationale il y a maintenant trois ans.

Aujourd'hui, cette première phase – la phase stratégique – s'est achevée avec la signature des quatre documents stratégiques de façade, dont le premier a été celui de la Méditerranée. Je tiens tout de même à le saluer. Je ne suis pas venu pour distribuer des points, mais les Méditerranéens ont été exemplaires dans le *process*, dans la construction, dans la concertation, mais aussi dans l'aspect du calendrier.

Nous avons aujourd'hui une vision à 2050 et un ensemble d'orientations politiques fortes pour la période 2024-2030. C'est un très beau succès collectif.

Et je faisais tout à l'heure le lien avec la gouvernance. Nous devons aussi cela au fait que nos instances de gouvernance, nos instances de co-construction, dont fait partie le conseil maritime de façade Méditerranée, fonctionnent et jouent leur rôle, ce que je tiens également à saluer.

La façade Méditerranée a également fait un travail de sensibilisation et d'appropriation que les autres façades n'ont pas encore fait – je compte bien qu'elles le fassent. Tout le monde n'a sans doute pas lu intégralement le DSF et ses annexes. Reste à le porter à la connaissance du public, ce qui représente un gros travail.

Vous l'avez fait avec ce document, « *Le DSF en bref* », que j'ai consulté dans le train et que je trouve particulièrement réussi, donc je tiens à saluer les équipes, en particulier celles de la DIRM, pour l'avoir déployé.

La phase stratégique de ce *process* national, découlant de la stratégie nationale mer et littoral, est donc achevée. Ce *process* national repose, certes, sur le ministère chargé de la Mer, la DGAMPA, qui pilote l'exercice de qualification, mais qui le pilote en concertation étroite avec toutes les grandes administrations centrales, et notamment la Direction générale de l'énergie et du climat pour le volet énergétique et la Direction de l'eau et de la biodiversité pour les zones de protection forte.

Nous pilotons en interministériel, avec l'ensemble de nos acteurs et avec le secrétaire général de la mer, avec le conseil national de la mer, votre équivalent au niveau national, en lien étroit avec les préfets dans chaque territoire.

Nous les réunissons régulièrement et nous échangeons régulièrement avec eux. Ce *process* n'est pas un *process* national. Ce n'est donc pas un *process* totalement éthéré, comme je l'entends parfois. C'est un *process* réellement partagé et qui est très territorialisé. En matière maritime, notre administration est très territoriale. Elle s'appuie sur des services déconcentrés : les DIRM, les DDTM, mais aussi tous les autres acteurs et les opérateurs de l'État avec lesquels nous travaillons.

Je ne m'étendrai pas sur les différentes zones, vous les connaissez, car vous avez contribué à les élaborer.

L'enjeu de cette dernière phase stratégique était de pouvoir disposer de cartes utiles sur les zones de protection forte et sur l'éolien, mais aussi sur l'ensemble des autres activités. L'importance du sujet éolien et l'importance du sujet biodiversité, surtout après les annonces du président de la République à Nice, ont un peu éclipsé le reste, mais ce document est aussi un document d'orientation pour toutes les filières économiques et pour l'ensemble des enjeux sociaux.

Nous avons pris l'exemple de la conchyliculture, mais j'aurais pu parler du mouillage et du nautisme.

J'ai en tête les quatre objectifs de la stratégie nationale :

- la neutralité carbone, donc la transition énergétique ;

- l'économie bleue dans toutes ses composantes, avec une filière d'innovation et de biotechnologie très vivante en Méditerranée ;
- l'enjeu social ;
- l'écosystème marin.

Et j'en profite pour saluer l'action du Pôle Mer Méditerranée, avec lequel nous travaillons de façon étroite.

Nous avons des enjeux très forts en termes de compétitivité, en termes de lutte contre le *dumping* social et en termes d'action des services de l'État sur cette question des conditions sociales sur la façade.

Cette stratégie est globale. Elle ne se limite pas aux sujets sur lesquels on a parfois tendance à focaliser l'attention de nos partenaires et de nos concitoyens.

Pour les priorités 2026, nous avons donc eu une discussion très tôt avec les deux ministres, Monique Barbut et Catherine Chabaud.

Une fois cet exercice stratégique, long, parfois fastidieux, derrière nous, nous avons souhaité focaliser sur la concrétisation et le déploiement des actions.

Quand nous avons commencé à discuter avec les services et les préfets de ce qui avait été fait lors du dernier plan d'action 2022, nous avons remarqué que nombre d'actions élaborées, voulues, étaient, soit en cours de mise en œuvre, soit en processus de déploiement. En réalité, peu d'actions avaient été finalisées.

Donc, en embrayant directement sur l'exercice de plan d'action, outre le fait que nous aurions risqué de vous perdre dans la manœuvre, parce que nous vous aurions à nouveau demandé de concerter et de retravailler sur l'exercice suivant, nous aurions manqué l'objectif de départ, à savoir que cet exercice collectif soit concret et matérialisable par des actions bien identifiables.

D'ailleurs, les deux ministres m'ont souvent interrogé sur les actions liées au DSF et à la stratégie nationale. Nous avons donc fait ce travail, au niveau national, de remonter, par façade, les actions emblématiques permettant de voir à quoi servait ce document stratégique de façade.

Nous avons proposé – et je l'ai fait, il y a maintenant un mois et demi, en lien avec mes différents partenaires – un déploiement du nouveau plan d'action avec un décalage d'un an de manière que, en 2026, nous puissions nous concentrer sur le déploiement du plan d'action actuel, qui est le plan d'action 2022.

En d'autres termes, nous vous laissons un an pour achever ce travail sur le plan d'action 2022 et en faire le bilan. Ensuite, nous lancerons le travail sur le plan d'action suivant, qui déclinera une nouvelle stratégie de façade.

Ce qui nous presse, dans cet exercice, c'est le respect des délais de la directive-cadre « *Stratégie pour le milieu marin* ». Nous avons prévenu la commission européenne de ce décalage d'un an. C'est la meilleure façon de procéder, en tout cas en bonne intelligence avec les acteurs.

Ces objectifs nous permettront, en 2026, de faire un travail un peu plus de terrain et de mettre l'accent sur les points que vous voyez à l'écran.

Le premier est l'analyse du risque de pêche sur lequel nous sommes très attendus. Nous espérons finaliser ce travail de fond avec vous et avec les préfets.

Le déploiement des zones de protection forte sera donc l'un des enjeux du déplacement à Port-Cros jeudi.

La planification du déploiement de l'éolien en mer est en place. Il reste à signer la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) dans les mois à venir.

L'artificialisation et le lien terre-mer sont un gros sujet pour vous, surtout en Méditerranée – et un point d'attention pour les ministres. Nous souhaitons renforcer cette thématique et voir comment mieux travailler dans la continuité terre-mer.

En Méditerranée, il y a un enjeu pêche de loisir et nous avons travaillé à la mise en place d'une réglementation en la matière. Désormais, les pêcheurs de loisir devront déclarer leurs captures.

Cela peut paraître trivial, mais c'est le fruit d'un gros travail. Cette mesure n'est pas simple à mettre en place. Nous avons besoin de mieux connaître les impacts de la pêche de loisir, importante en Méditerranée ainsi que dans l'Atlantique.

Il ne s'agit pas d'« *emmerder les Français* », comme j'ai pu le lire. Il s'agit de mieux connaître ce qui se fait sur nos façades afin de pouvoir prendre des décisions publiques étayées par des avis scientifiques.

Je sais que vous suivez de près le déploiement des zones de protection forte à l'horizon 2027.

Il importe que le pilotage du plan d'action soit partagé avec l'ensemble des acteurs et que les mesures s'appuient sur les sources de financement disponibles. Nous disposons d'outils pour vous orienter et pour vous aider.

Dans le contexte budgétaire actuel, ils ne sont pas très nombreux, mais nous avons tout de même la main sur le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, dont la DGAMPA est l'autorité de gestion.

Le volet mer du Fonds vert dépendra, bien sûr, du vote du budget, mais, pour le moment, nous l'avons encore.

Nous souhaitons – et nous y travaillons avec Célia de Lavergne – mieux nous connecter au financement des agences de l'eau et travailler avec des schémas d'aménagement territoriaux afin d'embarquer le plus possible d'acteurs dans le cadre du lien terre-mer que j'évoquais tout à l'heure.

Ce travail au niveau national et au niveau territorial se double d'un travail européen – pour ceux qui se situent dans un temps plus long – dans le cadre du Pacte pour l'océan. Le commissaire Kostas Kadić a en effet lancé une stratégie européenne en matière maritime, ce dont nous nous félicitons, et, parmi les axes de cette stratégie, nous avons notamment demandé la simplification du processus de planification.

Même si j'en suis le garant, je sais bien qu'il s'agit d'un processus lourd, d'autant que la directive planification et la directive « *Stratégie pour le milieu marin* » sont portées par deux directions générales différentes qui ne s'entendent pas toujours, contrairement à ce qu'il se passe en France.

Il est dès lors nécessaire de simplifier, d'unifier les *process* et d'avoir un document commun au niveau européen. Ce document, en cours d'élaboration, devrait être finalisé en 2029. Ce sera pour l'exercice du DSF post-2030. À cette date, j'ignore combien d'entre vous seront encore présents.

Vous voyez à l'écran les différentes étapes que je viens de mentionner.

Courant 2026 :

- mise en place du plan d'action 2022 ;
- contribution à notre stratégie européenne ;
- finalisation des ARP ;
- médiation des zones de protection forte.

Par la suite, le lancement et la mise à jour du plan d'action, début 2027, nous occuperont vraisemblablement jusqu'à fin 2028.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je suis évidemment disponible pour toute question.

On oppose souvent Paris à la province. Sachez cependant que, à Paris, nous sommes très satisfaits du travail que vous faites sur le terrain.

Nous regardons l'étude Migralion avec intérêt. Ce travail nous intéresse beaucoup. Nous en avons parlé avec la Direction générale de l'énergie. Nous pouvons en tirer des enseignements au niveau national.

Tout ne doit pas fonctionner de Paris vers les territoires. Cela doit aussi aller dans l'autre sens, c'est-à-dire des territoires vers Paris.

(Applaudissements.)

M. LUCAS. - Y a-t-il des questions dans la salle ?

M. HARDY. - Pierre-Yves Hardy, WWF. Je reprends la parole pour aller dans le sens de deux demandes formulées par le passé. La première concerne la gestion des impacts de la pêche espagnole sur les *hot spots* dans le golfe du Lion. La biodiversité y est absolument incroyable. Peut-être avez-vous déjà vu des vidéos des explorations qui ont été faites, notamment par le Parc naturel marin.

Nous avons assisté au comité de pilotage des sites Natura 2000 au large et il est clair que le sujet est toujours sur la table. Nous aimerions donc savoir s'il serait possible d'avancer. Vous avez mentionné le Plan national de restauration de la nature, qui constitue une réelle opportunité. Il inclut des dispositions et des recommandations qui pourraient faire partie d'un chapitre particulier de ce plan.

Nous travaillons avec les Espagnols à la restauration et la protection des écosystèmes marins vulnérables (EMV) et des habitats profonds, qui sont importants pour la ressource halieutique.

M. BANEL. - Ce travail est toujours en cours, donc je ne suis pas certain de pouvoir vous donner des échéances particulières.

Nous travaillons avec les Espagnols, notamment sur la mise à jour des EMV – cela fera d'ailleurs l'objet d'une décision attendue de Bruxelles.

Quant à Natura 2000, cela fait partie des outils que nous déployons pour mieux connaître l'ensemble des interactions.

Lorsque nous échangeons avec les Espagnols, nous cherchons à avoir une vision très globale de l'impact de la pêche, ce qui suppose d'associer l'ensemble des pêcheurs méditerranéens. Nous avons organisé récemment à Madrid une réunion pour renouer le dialogue entre pêcheurs espagnols et pêcheurs français.

Afin de mieux cerner l'impact de la pêche espagnole, les professionnels doivent être capables d'échanger entre eux et de définir une méthodologie commune.

Je ne saurais pas vraiment vous dire si nous aurons les moyens d'aboutir en 2026, mais c'est, en tout cas, ce que nous souhaitons.

M. HARDY. - Les Espagnols sont associés aux ARP en cours.

M. BANEL. - Oui, mais nous n'avons pas leur retour. Nous ne savons ni à quelle vitesse ils avancent, ni selon quelle méthodologie. Tout cela fera partie de nos prochains échanges avec les autorités espagnoles.

Contrairement à ce que certains pensent, nous arrivons à nous entendre avec les Espagnols, mais cela prend parfois du temps.

M. MAMIS. - D'autres questions ou observations, relatives à l'intervention d'Éric Banel ou plus globales ? Aucune. Dans ce cas, nous pouvons conclure.

Nous arrivons à la fin de cette réunion. Le *timing* est parfait.

M. BANEL. - J'espère que les pêcheurs sont d'accord avec mes propos.

(Applaudissements.)

M. MAMIS. - Merci, monsieur le directeur général.

Avant de passer la parole à l'amiral pour la conclusion, je vous remercie, au nom du préfet de région, pour cette belle séquence du CMF.

Christophe souhaite dire un mot.

M. LENORMAND. - Un dernier point sur la commission emploi-formation du CMF, parce que nous devons procéder au renouvellement de sa présidence.

Cette commission, lancée en 2021, a trois objectifs :

- partager la connaissance sur le marché du travail maritime ;
- améliorer l'adéquation entre formation et emploi ;

- identifier, puis lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer.

La commission s'est mise au travail pour répondre à ces objectifs, avec trois groupes de travail pilotés par son président de l'époque, Arnoux Mayoly, à qui je voudrais rendre hommage, car il a piloté ces groupes de travail de main de maître.

Le premier était l'Observatoire des métiers de la mer, avec :

- la réalisation d'une cartographie des formations qui associait les membres du groupe de travail dédié – une présentation vous en a été faite lors d'un précédent CMF ;
- la parution d'un panorama statistique sur l'emploi maritime en Méditerranée – une mise à jour vient d'être faite ;
- la parution de cahiers de filière sur les métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
- en prévision, un cahier de filière sur le domaine portuaire ;
- la participation aux travaux nationaux sur l'élaboration des fiches métiers (ROME) avec le ministère du Travail afin de mieux mettre en valeur les métiers de la mer dans la recherche d'emploi.

Le deuxième GT travaillait à la promotion des brevets d'initiation à la mer (BIMer) dans les collèges et lycées pour les rendre plus visibles auprès des jeunes.

Le troisième groupe de travail s'intéressait à la féminisation des métiers, avec une exposition itinérante, que certains d'entre vous ont vue, notamment dans les locaux de la DIRM, et la réalisation d'un livret de portraits de femmes professionnelles des métiers portuaires.

Je remercie particulièrement le président sortant, Arnoux Mayoly, qui est parti à la retraite et qui estimait que la présidence devait être confiée à un actif.

Je remercie Anne-Sophie Dumortier, la coordinatrice de l'Observatoire, et Anne Lepage, directrice de l'association La Touline, dont le concours a été précieux pour le groupe de travail consacré à la féminisation des métiers de la mer.

Pour poursuivre les travaux sur ces trois objectifs, il faut un président ou une présidente. Je fais donc un appel au peuple.

Nous avons un candidat. Je lui cède la parole.

M. MAUPOINT DE VANDEUL. - Merci, Christophe.

Merci d'avoir tenu cette commission, dont j'étais membre lors du dernier mandat. Tout à l'heure, j'ai rapidement évoqué nos objectifs, l'importance d'une forte anticipation en termes de cartographie, le besoin d'emplois dans les divers secteurs.

Nous avons parlé des oiseaux, mais, sur ces grands espaces maritimes, il existe quantité d'emplois possibles, actuels et futurs. Si nous voulons être au rendez-vous de ces emplois, nous devons anticiper et féminiser.

Mon employeur, Corsica Linea, me permet d'être parmi vous, parce qu'il faut des moyens pour s'investir en dehors de l'entreprise quand on est syndicaliste.

Je suis père de famille dans le Var. J'habite à Sanary et je suis un usager des communes littorales, passionné, engagé, officier de la marine marchande pendant une quinzaine d'années, aujourd'hui à terre pour représenter les officiers de nos belles compagnies françaises. J'essaierai donc de prendre la suite d'Arnoux.

Merci à l'équipe de préparation.

Vous pouvez compter sur mon engagement lors de ce mandat pour que cette commission perdure, qu'elle soit active pour les métiers et emplois de demain.

M. LENORMAND. - Merci à toi, Pierre.

Si cela convient à tout le monde, je vous propose d'applaudir.

(Applaudissements.)

Je voudrais remercier les équipes de la DIRM, qui ont organisé ce CMF de main de maître – comme d'habitude.

Cela représente beaucoup de logistique et d'anticipation.

À l'attention de celles et ceux qui souhaitent y participer, je rappelle que la commission de suivi sur la mise en œuvre du plan d'action se tient à 14 heures.

Merci à vous.

M. MAMIS.- Merci à toutes et à tous.

Le préfet maritime va dire un dernier mot.

Je tiens à souligner la qualité de l'organisation de ce CMF et à remercier Monsieur le Maire, président de l'ANEL, monsieur le directeur général, le directeur de l'OFB ainsi que toutes celles et tous ceux qui sont intervenus aujourd'hui.

Je félicite les élus à la commission permanente.

Je vous remercie au nom du préfet de région. À très bientôt.

M. LUCAS.- Je vous remercie pour votre présence.

Merci pour l'organisation. Félicitations aux nouveaux élus. Merci pour les travaux. Merci au président de l'ANEL et au directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture pour leur intervention.

Nous invitons un directeur d'administration centrale à chaque CMF. Pour nous, il est important qu'une voix parisienne vienne dans les régions, en particulier en Méditerranée. Avant de nous quitter, merci de rester à votre place encore une minute pour que nous puissions prendre une photo des membres du CMF.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

Merci à tous.

(Applaudissements.)

La séance est levée à 13 heures 07.